

éduquer

tribune laïque n°96 mars 2013

la **ligue**

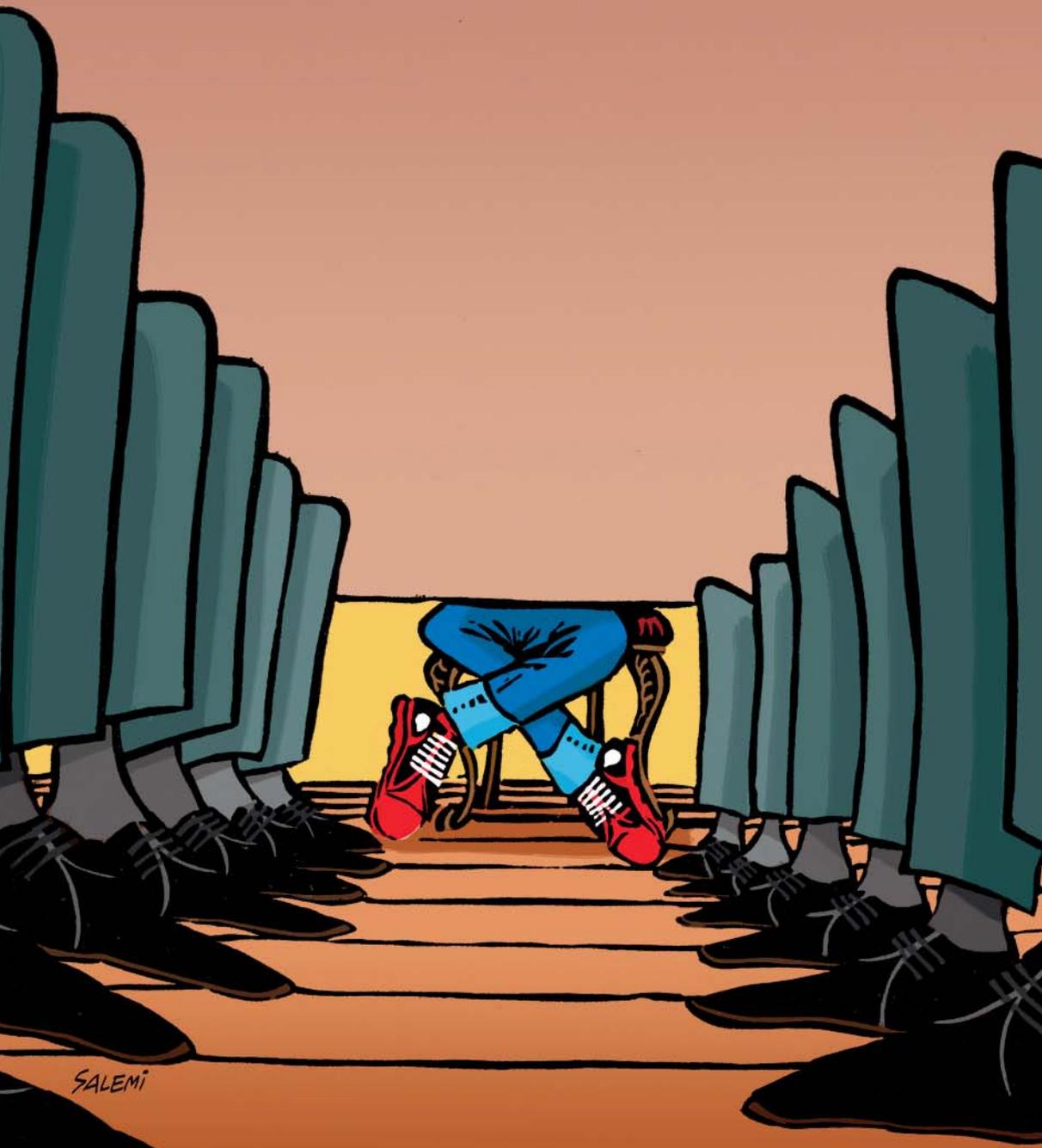
dossier
Des
organisations
représentatives
des étudiant-
e-s: la fef et
l'unécof

éducation
L'accès et la
réussite dans
l'enseignement
universitaire

actualité
Le PIA, un projet
« pour » et « avec »
l'élève

à la ligue
Pour ne pas
perdre le fil...

médias
Le temps de
l'errance



SALEMI

Publication de la Ligue de
l'Enseignement et de l'Éducation
permanente asbl

Sommaire

| | | |
|--|--|------|
| Éditorial | Demain, on rase gratis... | p 3 |
| | Roland Perceval | |
| Focus | Focus | p 4 |
| | Marie Versele | |
| Actualité | Le PIA, un projet « pour » et « avec » l'élève | p 6 |
| | Juliette Bossé | |
| | Quelle scolarité dans les IPPJ? | p 9 |
| | Valérie Silberberg | |
| Éducation | L'accès et la réussite dans l'enseignement universitaire | p 12 |
| | Maud Van Campenhoudt et Vincent Dupriez | |
| Dossier: DES ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES DES ÉTUDIANT-E-S : LA FEF ET L'UNÉCOF | Dossier et interviews réalisés par Juliette Bossé | |
| | Des organisations « par » et « pour » les étudiant-e-s | p 15 |
| | Les identités, la FEF et l'Unécof | p 18 |
| | Portraits d'étudiant-e-s engagé-e-s | p 20 |
| | Quelle réforme de l'enseignement supérieur pour la FEF et l'Unécof? | p 23 |
| Régionales | L'agenda | p 26 |
| À la Ligue | Pour ne pas perdre le fil... | p 28 |
| | Livia Molinari | |
| Histoire | Pestalozzi | p 30 |
| | Pol Defosse | |
| Scolarité et environnement | Scolarité durable pour école passive | p 33 |
| | Laurent Bourgois | |
| Médias | Le temps de l'errance | p 35 |
| | Michel Gheude | |
| En vrac | Parutions et événements | p 37 |

éduquer

est édité par



de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl

Rue de la Fontaine, 2
1000 Bruxelles

Editeur responsable
Roland Perceval

Direction
Patrick Hullebroeck

Animatrice de la revue Eduquer
Valérie Silberberg

Mise en page
Eric Vandenheede
assisté par Marie Versele

Réalisation
mmteam sprl

Ont également collaboré à ce numéro:

Roland Perceval
Marie Versele
Valérie Silberberg
Juliette Bossé
Maud Van Campenhoudt
Vincent Dupriez
Livia Molinari
Pol Defosse
Laurent Bourgois
Michel Gheude

Roland Perceval, président de la Ligue

Demain, on rase gratis...

Cette expression populaire, qui signifie, en fait, que jamais ce que l'on promet ne sera exécuté puisque ce sera toujours « demain » et jamais « aujourd'hui », laisse supposer que toujours on promettra, mais que jamais on ne tiendra...

Voilà plus de 40 ans que l'on a promis que l'on allait voir ce que l'on allait voir, et que l'enseignement de papa, c'était bien fini!

D'abord l'arrivée de l'enseignement rénové en 1971, appelé de type I, pour remplacer l'enseignement traditionnel, appelé de type II; ces appellations ne sont évidemment pas innocentes.

Ensuite, en 1997, le décret « Missions » avec lequel on allait enfin apprendre à apprendre grâce à la nouvelle bonne parole : les compétences.

Les réformes du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire se sont succédé, et si l'on en croit la ministre, elle en prépare une autre... Et puis la CPU et les IPIEQ pour améliorer l'enseignement qualifiant, et puis les décrets inscriptions, et puis le décret « formation » qui devait, soi-disant, être revu, et puis... et puis... J'arrête mais la liste est loin d'être exhaustive.

Devant le constat des évaluations externes en tous genres qui sont, osons le dire gentiment, pas très bons, voilà qu'on nous déclare que devant des performances aussi mauvaises, il faut absolument réformer notre enseignement... Les enseignants peuvent légitimement se poser la question : de qui se moque-t-on ?

Réformer ? Pour faire quoi ? Avec qui ?

La Ligue de l'Enseignement comprend parfaitement que l'immobilisme n'est pas la solution, mais se pose la question de la nécessité d'une refonte en profondeur de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Et avec quels moyens ?

Ne faudrait-il pas s'interroger à nouveau sur les « missions » de l'école et ne pas vouloir lui faire faire tout ce que la société ne fait plus ou rêve de faire sans vouloir elle-même le faire ? L'école est façonnée pour faire apprendre des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, nous sommes d'accord.

Mais que fait-on dans les tests Pisa, les épreuves d'évaluation externes, le CEB ? Mesurer le degré de la citoyenneté ? Évaluer le comportement par rapport aux EVAS ? Connaître le degré d'éducation aux médias ? J'en passe. Mais non évidemment. D'ailleurs poser la question c'est y répondre. Demandez donc aux enseignants à qui l'on réclame de faire tout cela et plus encore. Au risque de passer pour rétrograde, l'école est là pour instruire et apprendre. L'éducation relève des parents ou de ceux qui s'occupent des enfants qui se trouvent démunis. Mais le glissement sémantique du terme « instruction » vers celui d' « éducation » est révélateur...

Mais demain cela ira mieux... puisque c'est toujours demain.

Cotisation et don 2013

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation **2013**, merci de le faire dans les meilleurs délais. La cotisation **2013** est de **20€** minimum.

Par ailleurs, faire un **don**, c'est marquer votre soutien
(les dons de 40€ et plus sont déductibles de vos impôts)

A verser sur le compte :
BE19 0000 1276 64 12
BIC : BPOTBEB1
de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl
rue de la Fontaine, 2 - 1000 Bruxelles
Communication : cotisation ou don 2013

Pour toute information concernant le suivi de votre affiliation, veuillez contacter
Laurent Bourgeois : Tél. : 02/512.97.81
Email : admin@ligue-enseignement.be

Billet d'humeur

Être enseignant

« Quiconque ne rattache pas le problème scolaire ou plutôt le problème de l'éducation à l'ensemble du problème social, se condamne à des efforts ou à des rêves stériles. »¹ a écrit Jean Jaurès. C'était en 1906. Mais d'hier à aujourd'hui, il n'y a qu'un pas, et le propos garde toute son actualité.

Certes, la question sociale et celle de l'éducation ne se posent plus tout à fait dans les mêmes termes. Mais la nécessité autant que la difficulté de rattacher l'une à l'autre demeurent.

Jaurès est par ailleurs convaincu que l'éducation morale doit être le reflet de la société politique. Dans un régime démocratique, où « c'est la seule conscience humaine, la liberté réglée par le devoir qui est le fondement de l'ordre social tout entier »², il place ses espoirs dans la « morale laïque, humaine, qui est l'âme de nos institutions, (et qui) pourra régler et ennoblir aussi toutes les consciences individuelles. »³

On peut penser avec lui que l'éducation morale doit être la première préoccupation des maîtres d'école et qu'elle ne peut se réduire à une éducation civique : « L'enseignement civique ne peut avoir de sens et de valeur que par l'enseignement moral, car les constitutions qui assurent à tous les citoyens la liberté politique et qui réalisent ou préparent l'égalité sociale ont pour âme le respect de la personne humaine, de la dignité humaine. »⁴

L'esprit de Jaurès se trouve tout entier dans l'idée que l'enseignement engage l'humanité dans son être et qu'il est bien davantage que la transmission des savoirs et des convictions : « On n'enseigne pas ce que l'on sait ou ce que l'on croit savoir : on n'enseigne et on ne peut enseigner que ce que l'on est. »⁵

Peut-être serait-il bon, à la veille du centenaire de la disparition de Jean Jaurès (1859 – 1914), alors que la réforme de la formation initiale des enseignants est en chantier, de se rappeler la vision politique de l'éducation qu'il défendait. Mais qui songe encore à se former pour être enseignant et non pas seulement pour enseigner ?

Patrick Hullebroeck, directeur

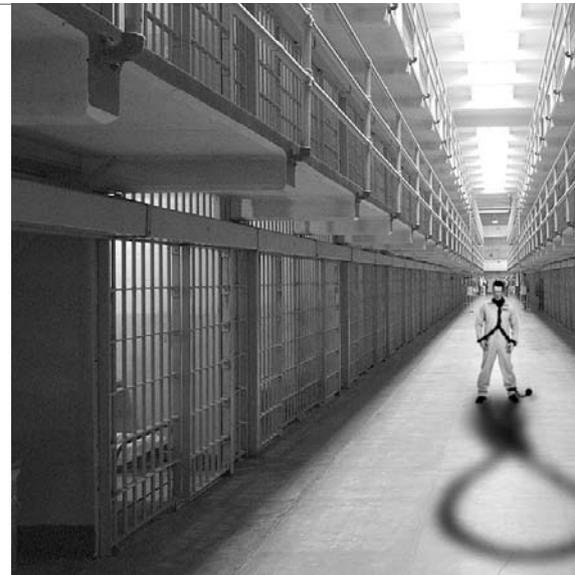
1. Jean Jaurès, *Éducation post-scolaire*, in Jean Jaurès, de l'éducation, Ed. Seuil, Collection Points, 2012, p. 205.
2. Idem, *L'instruction morale à l'école*, p. 152.
3. Ibidem.
4. Idem, p. 154.
5. Idem, *Pour la Laïque*, p. 91.

Un jour... en 1996

Le 10 juillet 1996, la Belgique déclare la suppression de la peine de mort de la législation belge. La Belgique est le dernier pays européen, à l'exception de la Turquie, où la peine de mort ait été abolie. Cependant, si la peine de mort était encore prononcée, elle n'était plus exécutée, la Belgique préférant la grâce à la peine capitale. La peine de mort en Belgique existe légalement depuis l'indépendance de 1830. Lorsque la Belgique accède à l'indépendance le 4 octobre 1830, le texte de la Constitution belge s'inspire du Code judiciaire de Napoléon. Ce code prévoit la peine de mort comme sentence suprême. Cependant, le Congrès national insèrera dans la Constitution l'article 73 donnant au Roi le droit de « remettre ou de réduire les peines prononcées par les juges ».

Sous Léopold I^{er} (1831-1865), Henri de Brouckère marque une première opposition de taille à l'application de la peine de mort en Belgique, en vain.

La question sera longuement débattue durant ce règne et de nombreuses grâces prononcées. Sous Léopold II (1865-1909), la peine n'est que rarement prononcée, Léopold II étant totalement opposé à la peine de mort sauf en Afrique. La Belgique ne connaît plus aucune exécution capitale jusqu'en 1918. Albert I^{er} (1909-1934) n'était pas un adversaire de principe de la peine de mort : de nombreuses sentences de peines de mort furent prononcées, souvent commuées en grâce. Durant la régence de Charles (1944-1950), après la Seconde Guerre mondiale, la Belgique prononça de nombreuses peines capitales : 1 202 personnes seront condamnées à la peine capitale, 242 seront exécutées. Par la suite, la Belgique adopta à nouveau son régime de commuications des peines, tout en gardant la peine de mort dans son code pénal. Ainsi, si la peine de mort n'est pas rayée du Code pénal, elle n'est plus appliquée depuis longtemps en Belgique : lors de condamnations à mort dans les cours d'Assises, la mesure de grâce était adoptée automatiquement. Ce n'est que le 10 juillet 1996, que la loi supprimera la peine de mort du Code pénal, projet adopté par 129 voix contre 13, à la Chambre des représentants. Il faudra attendre 2005 pour que l'abolition de la peine de mort soit inscrite dans la Constitution belge.



Activité

Bruxelles Babel : « Tous Les Rêves »

Pour son édition 2013, le Festival Babel aura pour thématique « Tous les rêves », inspirée de la chanson de Pierre Rapsat. Une belle allusion aux rêves enfouis en chacun, et qui ne demandent qu'à être activés. Une occasion pour les jeunes de partager avec le public leurs rêves et visions de la vie. Inspirés par leur vécu, leur histoire, leurs échanges, ces rêves prendront vie sous forme artistique. Susciter la créativité des jeunes autour de ce thème, c'est à la fois encourager l'espoir d'un lendemain meilleur, donner la possibilité de partager ses passions et talents, éveiller la conscience de chacun sur sa responsabilité quant à son projet de vie...

Plus d'info : www.bruxellesbabel.be

BRUXELLES
BABEL

Exposition

« Ik Wou » de Ingrid Godon au WOLF (Bruxelles)

Le WOLF propose une exposition des originaux de *Ik Wou* d'Ingrid Godon & Toon Tellegen. Partant de vieilles photos en noir et blanc pour réaliser ses peintures, Ingrid Godon confie ses visages à Toon Tellegen qui s'imagine les désirs et les histoires dissimulés derrière tous ces regards.

Dans le cadre de cette exposition, le WOLF organise des rencontres et

ateliers d'illustration bilingues pour adultes, une séance de dédicaces avec Ingrid Godon et deux ateliers tout public à partir de 4 ans. Un jeu accompagne l'exposition.

Infos : www.lewolf.be - Jusqu'au 1^{er} avril 2013





Musique

Woodkid, The Golden Age



Prévu le 18 mars prochain, *The Golden Age* doit être l'un des albums les plus attendus de ce début d'année 2013. Woodkid, de son véritable nom Yoann Lemoine, plus connu comme réalisateur de clips vidéo (Moby, Drake, Lana Del Rey, Katy Perry...) ou par ses collaborations cinématographiques (Luc Besson ou Sofia Coppola), prend désormais ses commandes musicales. Son esthétique à couper le souffle suscite un engouement hors norme du public : clip en noir et blanc, solennel, épique, tout est là pour plaire. Le talent de ce Français n'explose pas uniquement dans ses réalisations : dans un registre pop assez mélancolique, sa musique vacille entre l'indie, le rock et l'alternatif. Sa voix surprend, grave et profonde, imprégnée de nombreuses influences. Sa musique, tantôt mystique tantôt folklorique, produit un effet hypnotisant sans pareil.

C'est grâce à son titre *Iron*, épique, dantesque, et très addictif, publié sur le Net, que Woodkid deviendra la curiosité de la scène musicale. Maniant avec habileté les tactiques du Net et du teasing pour créer le buzz, Woodkid a su susciter une attente imparable auprès de ses fans. Serait-il pour autant l'homme d'un seul titre ? Difficile à dire tant les autres EP (*Run Boy Run* ou encore *I Love You*), léchés et soignés, se ressemblent furieusement... Seule la sortie de *The Golden Age* permettra de savoir quelle est la hauteur de Woodkid. Est-il l'auteur d'un seul tube, un effet de mode à l'intérêt limité ou un musicien qui marquera ?

Woodkid sera en concert à Bruxelles le 5 mai au Cirque Royal avec le Mons Orchestra dans le cadre des Nuits du Botanique.

Internet

www.bruxelstempstlibre.be

Vous avez un enfant entre 2,5 et 12 ans et vous cherchez une activité parascolaire pour lui sur Bruxelles et ses 19 communes ? Le site www.bruxelstempstlibre.be est là pour vous y aider. Grâce à la multitude des critères de recherche que vous offre le site, vous trouverez aisément l'activité qui lui correspondra le mieux, en fonction de son âge et de ses envies, tout au long de l'année.

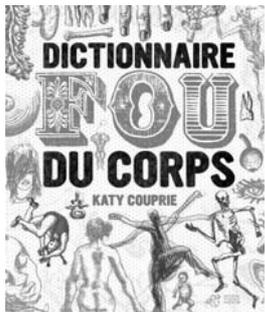
Une foule d'infos, de trucs et astuces, ainsi que des liens Internet peaufinera votre approche de l'extrascolaire. Utile et pratique !



Jeunesse

Dictionnaire fou du corps de Katy Couprie

De l'abdomen aux zygomatiques, Katy Couprie nous propose une exploration sans limite du corps humain. Textes et définitions drôles et poétiques, parfois totalement farfelus, sont accompagnés de véritables définitions anatomiques et d'un exceptionnel travail d'illustration (gravures anciennes détournées, dessins au trait, photographies tramées...) pour une approche totalement inédite des organes, du système nerveux, des muscles, des artères, mais aussi du rire, de l'adrénaline, du baiser ou du bourrelet... ! L'originalité de ce dictionnaire est qu'il propose des niveaux de lecture multiples du corps, de la vie. Bref, une encyclopédie décalée et inattendue qui plaira aux ados par sa dose d'humour irrésistible !



Bande dessinée

Douce pincée de lèvres en ce matin d'été de Laurent Bonneau

Suite à une rupture amoureuse, Max, un entraîneur de tennis de table de haut niveau, entame une introspection. Max se réveille seul dans son lit ce jour-là. Alors qu'il vient de se faire plaquer, Max fait face à la réalité, sa réalité. Cette épreuve l'amène à mettre en perspective sa vie amoureuse et les exigences de son métier d'entraîneur. Bonneau nous livre le récit d'une journée comme tant d'autres dans la vie d'une personne. Une journée où quelque chose bascule. Rien de tragique, rien de violent, juste la fin d'un cycle, la fin d'une histoire. Bonneau nous montre à quel point quelque chose qui paraît un détail à la fin d'une vie, comme une rupture, peut sembler importante le jour où cela nous arrive. Mais il nous montre aussi qu'en regardant au bon endroit, il est toujours possible de se sortir des situations que l'on pense insolubles. *Douce pincée de lèvres en ce matin d'été* est une BD qui émeut par la sensibilité de son récit. C'est aussi un ouvrage qui séduit par son graphisme adapté : des pinceaux brossés, des traits d'une grande justesse, des aplats de couleurs vives, quelques compositions aux géométries numériques, des superpositions étonnantes... Au final, un roman sensible, entremêlant une foule de techniques graphiques.



Musique

Jacco Gardner, « Cabinet Of Curiosities »

Acôté de Tame Impala « *Cabinet Of Curiosities* » est une petite friandise du genre sixties psychédélique. Du haut de ses 24 ans, le jeune Hollandais, Jacco Gardner, offre une remarquable habileté dans les arrangements de ses titres et un impressionnant sens de la mélodie à la beauté surréaliste, enchanteresse. A côté des modèles tels que Syd Barrett et les Zombies, ou encore de la comparaison avec Tame Impala, Jacco Gardner a sa propre identité musicale. Chacun de ses 12 morceaux est un voyage dans le temps et dans l'espace. Baroque et riche, cette musique reste prenante et optimiste. Bon pour le moral.

Jacco Gardner sera en concert à l'Ancienne Belgique le 12 mai 2013.



Expression

« Aller droit dans le mur »

L'expression « Aller droit dans le mur » a pour signification courir à la catastrophe, aller vers un échec cuisant. L'origine de cette expression est récente, on la situe dans le milieu de la course automobile où il n'est pas rare que les coureurs de F1 foncent droit dans les murs de la piste, causant ainsi de nombreux dégâts et blessures.

Mini news

Entre 2003 et 2010, le commerce belge remarque une diminution de 86% dans la distribution de sacs en plastiques, soit 4.902 tonnes en moins.



Le PIA, un projet « pour » et « avec » l'élève

Les deux premières années du secondaire constituent souvent un bouleversement dans la scolarité des enfants et se soldent par un taux important d'échecs. Sous l'impulsion de la Commission de pilotage, la ministre Marie-Dominique Simonet préconise diverses mesures pour remédier à cela, dont la généralisation du plan d'apprentissage individuel (PIA) à chaque enfant en difficulté du 1^{er} degré secondaire.

Si le plan individuel d'apprentissage était déjà imposé, depuis 1998, dans l'enseignement spécialisé des écoles organisées par la Communauté française, le décret du 3 mars 2004¹ a étendu son utilisation à tous les réseaux. Il est aussi, depuis 2007, un outil incontournable dans l'accompagnement des élèves du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire que le Conseil de guidance souhaiterait orienter en 1S ou 2S² (années complémentaires). Par ailleurs, rien n'empêche les écoles de l'utiliser pour les 1^{er} et 2^e degrés différenciés, ainsi qu'au sein du degré commun.

Pourtant, plusieurs données mettent en évidence le fait que, neuf ans après son instauration dans l'enseignement spécialisé, le plan individuel d'apprentissage n'est pas toujours compris, ni bien « digéré »³ au sein des équipes pédagogiques. Quels sont alors les fondements de la démarche du PIA ? Et si le PIA entre en application pour tous

les élèves en difficulté du premier degré, comment faciliter sa mise en application ?

Des principes généraux qu'il faut adapter au terrain

Le décret datant de 2004 définit le PIA comme tel : « *Le PIA est un outil méthodologique élaboré pour chaque élève et ajusté durant toute sa scolarité par le Conseil de classe, sur la base des observations fournies par ses différents membres et des données communiquées par l'organisme de guidance des élèves. Il énumère des objectifs particuliers à atteindre durant une période déterminée. C'est à partir des données du PIA que chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire met en œuvre le travail éducatif.* »⁴

Pour bien comprendre la démarche, Francis Bruyndonckx, formateur PIA au sein de l'Institut de la Formation Continue, établit une comparaison avec la médecine : « *On observe, on diagnostique, on trouve un remède,*

on évalue le temps nécessaire au traitement et on réajuste. » La définition du PIA, telle qu'elle apparaît dans le décret, laisse à chaque établissement la compétence pour la mettre en place en son sein. Pour Francis Bruyndonckx, il faut, néanmoins, que les équipes prennent en compte différentes phases indispensables :

- « le recueil des informations sur l'élève ;
- une observation permettant de dégager ses ressources/difficultés ;
- une analyse de sa situation en regard de sa difficulté d'apprentissage, individuelle puis collective, au Conseil de classe ou Conseil de guidance dans l'ordinaire ;
- après analyse, la définition d'objectifs prioritaires ;
- une communication aux parents et à l'élève, dont on mesure l'engagement ;
- une évaluation conclue par des ajustements sous la définition de

LA MINISTRE PROPOSE DES P.A.C. . LE P.O. EST D'ACCORD, IL RÉDIGE UN P.I.A. EN ÉLARGIT LES A.C. POUR QU'ELLES COLLENT AU P.A.C. SA, LE C.O.P.I L' A DEMANDÉ !!!



nouveaux objectifs (ce dossier ne doit détenir que les infos liées à l'apprentissage).⁵

Le PIA doit donc faire l'objet « d'un travail collectif d'appropriation et d'inventivité »⁶. De même, « il y aura, dans chaque école, le développement d'une créativité, alliée à une certaine rigueur, pour arriver à construire un modèle de PIA opérationnel sur son propre terrain. »⁷

Une démarche collective

L'un des aspects fondamentaux du PIA est la nécessité de mettre en place un travail collectif autour d'une action cohérente. Pour Jean-Jacques Detraux, spécialiste de la psychologie et de la pédagogie de la personne handicapée, le PIA doit « faire en sorte que l'information soit disponible facilement et circule entre les différent-e-s professionnel-le-s de l'équipe, dans le respect du secret professionnel partagé »⁸. L'enjeu est alors de faciliter et d'organiser la communication au sein de l'équipe pour « faire travailler ensemble des gens de disciplines différentes, qui ont des regards différents »⁹.

Intégrer les parents

De même, le PIA requiert la participation des parents à la démarche. Si, au départ, cette association avec les parents était facultative, elle est, à présent, obligatoire, et les

écoles de l'enseignement spécialisé « sont tenues de prouver ce qu'elles ont mis en œuvre pour cette coopération parents-écoles »¹⁰.

Selon la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (Fapeo), nombres de raisons font qu'il est difficile d'associer les parents au PIA : « parents d'enfants éloignés sur le plan socio-culturel des modèles scolaires ; parents qui maîtrisent pas ou très peu le français ; parents d'enfant souffrant d'un ou plusieurs handicap(s) lourd(s) ; parents qui manifestent un déni face au handicap de leur enfant et qui développent des attitudes démesurées en termes de compétences réelles ou potentielles de leur enfant etc. ». Il s'agit alors de réfléchir à la façon d'associer les parents à la démarche avec « le risque que les écoles s'en tiennent à l'obligation minimum légale, à savoir envoyer une lettre qui invite les parents à les rencontrer »¹¹.

“ Les enseignant-e-s sont compétent-e-s dans leur discipline, mais n'ont pas été formés aux difficultés d'apprentissage, ils ne savent pas forcément les détecter, ni comment y remédier. ”

L'élève, acteur de son parcours

Le PIA s'inscrit dans une approche « individualisée » de l'enfant, « source même » de l'enseignement spécialisé, depuis les années 1970¹². Selon Jean-Jacques Detraux, il faut faire de l'enfant un « sujet acteur d'un processus (...) Quand l'enfant est là, bien souvent il nous aide à bien comprendre. »¹³ De même, selon Fabrice Bruyndonckx, il s'agit « d'arrêter de penser pour l'élève », « il faut l'accompagner dans le développement de son autonomie, le rendre acteur de ses apprentissages, le motiver à progresser et développer sa motivation interne ». Le projet personnel de l'élève est alors important en termes d'objectifs à atteindre et peut concerner « l'engagement dans une filière professionnelle, la vie relationnelle, sportive, culturelle... ».

Faciliter le travail de l'équipe pédagogique

En 2010, la Fapeo pointait du doigt diverses difficultés rencontrées sur le terrain concernant le PIA, parmi lesquelles : « le manque d'accompagnement ; le manque de temps pour l'exploiter au mieux ; une démarche perçue comme administrative ; sa maniabilité remise en question ; parfois même son sens incompris ».

Francis Bruyndonckx, fort de son expérience de terrain, évoque diverses pistes d'amélioration :

- il s'agirait de prévoir, dans l'organisation, des temps structurels de concertation entre les enseignant-e-s, en plus des Conseils de classe, trop peu réguliers puisqu'ils se réunissent seulement cinq fois par an ;
- un membre de l'équipe devrait clairement être homologué pour assurer le suivi et coordonner le PIA ;
- il faudrait munir les enseignant-e-s de nouvelles compétences, tant au niveau de la formation continue que de la formation initiale. Selon Francis Bruyndonckx, les enseignant-e-s sont compétent-e-s dans leur discipline, mais n'ont pas été formés aux difficultés d'apprentissage, ils ne savent pas forcément les détecter, ni comment

y remédier. Pour ce dernier point, la réforme en cours, par rapport à la formation initiale, prévoit de concevoir des modules de cours de spécialisation, accessibles via n'importe quel parcours de formation (spécialisation dans le domaine des handicaps, les didactiques disciplinaires, les difficultés d'apprentissage en lecture et leurs remédiations spécifiques...), ce qui peut s'avérer intéressant à ce niveau.

Ainsi, le PIA constitue une belle initiative collective autour de l'élève, mais il faut faciliter sa mise en application et aider les acteur-trice-s pédagogiques à se l'approprier. Si la note d'orientation de la ministre est validée, le PIA sera d'abord testé dans les écoles qui le souhaitent à partir de septembre 2013, et généralisé et obligatoire en septembre 2015.

1. <http://bit.ly/JxauhU>
2. Décret du 7 décembre 2007.
3. Le Plan Individuel d'apprentissage, in Prof, numéro 14, juin 2012.
4. Art.4, §1^{er}, 19^o.
5. Prof, idem.
6. Le Plan Individuel d'Apprentissage en questions et en réponses, Les analyses de la FAPEO, 2010.
7. Le Plan Individualisé d'Apprentissage, Le P.I.A. Service Pédagogique de la FédEFoC Enseignement spécialisé, Décembre 2007.
8. Prof, idem.
9. Ibidem.
10. Le Plan Individuel d'Apprentissage en questions et en réponses, idem.
11. Ibidem.
12. Ibidem.
13. Prof, idem.



En bref..

Accord social

La ministre de l'Enseignement obligatoire a transmis le projet d'accord social 2013-2014 aux syndicats enseignants et aux pouvoirs organisateurs. Vu le budget corseté, les propositions devront être financièrement indolores, précise la note. Ainsi, la prime de fin d'année, le pécule de vacances et le salaire des directeurs du fondamental, des « anomalies barémiques » pourtant à corriger, selon la ministre Simonet, devront attendre pour une revalorisation. Parmi les mesures « non coûteuses », la ministre envisage d'imposer aux écoles un « plan d'accompagnement » des jeunes enseignants qui débarquent. Des formations visant spécialement les professeurs qui démarrent dans le métier seront identifiées et leur seront réservées en priorité. Dans l'esprit de Simonet, le contenu du plan serait libre – à chaque direction de « sentir » ce qui convient au novice : une formation complémentaire, l'aide d'un ancien, un suivi spécial par la direction, etc. Mais établir ce plan serait obligatoire. A l'autre bout de la carrière, on évaluera la réforme des « prépensions », mises au régime par le précédent accord social de 2011-2012. Et pour faciliter la mobilité des enseignants, Marie-Dominique Simonet veut encore lever les obstacles à la réaffectation entre l'école de plein exercice et la filière en alternance.

La Libre Belgique, 29/01/2013 et Le Soir, 30/01/2013

CE1D et langues

Le CE1D (certificat d'études du 1^{er} degré) sera obligatoire à partir de cette année (soit juin 2013). Portant jusqu'ici sur les maths et le français, il s'étendra à la 1^{re} langue moderne. Le test en langues sera expérimenté cette année dans une vingtaine d'écoles et sera généralisé à partir de 2014. Pour les Bruxellois, la 1^{re} langue moderne est d'office le néerlandais (alors que les Wallons ont le choix entre néerlandais, anglais et allemand) et l'apprentissage démarre en 3^e primaire (en 5^e primaire en Wallonie). A Bruxelles, le néerlandais représente 3 heures/semaine à partir de la 3^e primaire, 5 heures à partir de la 5^e primaire (en Wallonie, la 1^{re} langue moderne ne représente que 2 heures/semaine). Le volet « néerlandais » des prochains CE1D sera pourtant identique pour tous les élèves. Au cabinet de la ministre Simonet, on répond que concevoir des programmes différents d'une région à l'autre, ce serait glisser le petit doigt dans une forme de régionalisation de l'enseignement.

Le Soir, 31/01/2013

Boom démographique

Les gouvernements francophones augmentent l'enveloppe budgétaire permettant la création de 10500 places dans les écoles bruxelloises. Elle passe de 640 à 670 millions d'euros. La Communauté française construira 4 écoles de 350 places à Anderlecht, Evere, Ganshoren et Molenbeek ; le réseau officiel subventionné aura 5504 places dans 10 communes et le réseau libre ouvrira deux écoles à la Ville de Bruxelles.

Le Soir, 09/02/2013

Quelle scolarité dans les IPPJ ?

Les Institutions publiques de protection de la jeunesse face à l'enjeu éducatif

Décrochage scolaire, renvois, absentéisme, démotivation, échecs, situations sociales précaires, toxicomanie, délits, les adolescents placés en Institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) ont bien souvent derrière eux un parcours de vie chaotique.

La mission des IPPJ est de les aider à se réintégrer dans la société et, ultimement, d'éviter que, pris dans l'engrenage des récidives, ils ne se retrouvent, une fois majeurs, en prison. De ce point de vue, la rescolarisation des jeunes est un enjeu important.

La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente a voulu se pencher sur l'enseignement dispensé au sein des IPPJ. Nous nous sommes donc rendus dans trois IPPJ (Braine-le-Château, Saint-Servais et Fraipont) afin de rencontrer les équipes enseignantes. De l'analyse des témoignages recueillis, résultent 12 propositions d'améliorations de l'enseignement dispensé dans les IPPJ.

1. Le décrochage scolaire

Certains membres du personnel des IPPJ nous ont fait part de leur désarroi face à des jeunes en décrochage scolaire depuis plusieurs années. Le contrôle de l'obligation scolaire devrait

être renforcé afin d'intervenir plus tôt auprès de jeunes qui ne trouvent pas leur place dans le système scolaire traditionnel. Les enseignants des IPPJ estiment en effet que leur mission intervient trop tard, au moment où ces jeunes ont déjà accumulé une succession d'échecs, de démotivations et de désillusions. Le jeune arrive abîmé par son parcours social, familial et scolaire. Il est dès lors extrêmement difficile de le raccrocher à un cadre, à une structure, à une institution.

2. La certification des acquis

L'enseignement dispensé par les IPPJ est assimilé à l'enseignement à domicile. Les compétences acquises par les jeunes durant leur placement ne sont pas certifiées. Il faudrait dès lors permettre aux équipes enseignantes des IPPJ de certifier la scolarité des jeunes, ce qui favoriserait la reconnaissance du travail accompli par les professeurs dans ces institutions, mais aussi

l'investissement des jeunes qui n'auraient plus l'impression de perdre leur temps.

Les IPPJ entretiennent en effet très peu de contacts avec la DGEO (Direction générale de l'Enseignement obligatoire). Les seules relations avec l'Inspection concernent la passation du Certificat d'études de base.

Ce qui est fait dans l'enseignement qualifiant avec la CPU (Certification par unités) pourrait être une porte d'entrée à la certification. Avec la CPU, la formation est divisée en unités de formation qui qualifient progressivement les élèves. L'évaluation ne se fait plus en décembre et en juin, mais à la fin de chaque unité tout au long de l'année, ce qui rend les objectifs à atteindre plus concrets, mieux définis, dans des délais plus courts (ce qui concorderait avec la durée de certains placements des jeunes en IPPJ). Dans ce système, la remédiation rapide pour les élèves en difficulté devient donc essentielle :

“ *Les enseignants ne peuvent combler les lacunes des jeunes en quelques mois et doivent surtout travailler sur la remédiation et le rattachement scolaire, plutôt que sur l'acquisition de savoirs.* ”

elle doit permettre de réduire les échecs.

3. La durée du placement

La durée et les moments de placement des jeunes est une autre des difficultés rencontrées par les enseignants dans les IPPJ. Cette difficulté ne permet pas aux IPPJ de donner le même type de cours que dans l'enseignement traditionnel. Les IPPJ ne peuvent se référer exclusivement aux méthodes, contenu et organisation de l'enseignement traditionnel pour atteindre l'objectif de réinsertion scolaire au terme d'un placement d'une moyenne de 4 ou 5 mois. Les enseignants ne peuvent en effet combler les lacunes des jeunes en quelques mois et doivent surtout travailler sur la remédiation et le rattachement scolaire, plutôt que sur l'acquisition de savoirs.

4. Les collaborations entre l'École et les IPPJ

Pour optimiser le rattachement des jeunes, un rapprochement serait plus que souhaitable entre l'enseignement de plein exercice et les IPPJ. Les contacts devraient être formalisés afin d'offrir aux jeunes la meilleure réinsertion scolaire possible. Ce rapprochement devrait avoir lieu :

- à l'entrée des jeunes au sein des IPPJ et durant leur placement, par la création ou le maintien des contacts avec les établissements scolaires extérieurs (transferts des cours, des examens, suivi des dossiers des élèves...);
- à leur sortie, en facilitant leur (ré)inscription et leur réinté-

gration dans le système scolaire traditionnel (suivi des dossiers et des données sur les jeunes...).

Une collaboration étroite avec les établissements scolaires extérieurs favorise une réinsertion scolaire plus en douceur pour les jeunes qui sortent des IPPJ. Aujourd'hui, le contraste entre la réalité des IPPJ et celle de l'enseignement de plein exercice ne favorise pas une réintégration optimale.

C'est pourquoi il serait également souhaitable :

- d'étendre la possibilité d'intégrer progressivement une école extérieure pour le jeune en fin de placement, afin qu'il puisse s'habituer à un autre contexte, dans des classes plus peuplées...;
- de prévoir une espèce de sas entre l'IPPJ et l'établissement scolaire extérieur, avec des classes de taille moyenne et un enseignement situé entre l'individualisation et le groupe;
- de pérenniser la reprise de confiance du jeune.

5. L'après-placement

Pour assurer le suivi scolaire des jeunes à leur sortie des IPPJ, il faudrait permettre des rencontres entre enseignants des institutions et professeurs des établissements scolaires, afin qu'ils puissent échanger sur les difficultés des jeunes et sur leur projet. Les contacts avec les centres PMS devraient également être privilégiés, les enseignants des IPPJ ayant pu observer le comportement des jeunes pendant leur placement. L'avis des équipes enseignantes des IPPJ pourrait également être

pris en considération lors des conseils de classe.

6. Les parents

Au sein des IPPJ, les parents devraient être plus impliqués dans le parcours scolaire de leur enfant, ce qui favoriserait aussi la réinsertion des jeunes. Les contacts avec les familles ne devraient pas se limiter aux visites des week-ends. De véritables réunions de parents devraient être organisées. L'intérêt et le regard des parents sont en effet décisifs dans le parcours scolaire de leur enfant. Les groupes défavorisés socialement n'ont pas de contacts avec les professeurs ou ne discutent pas des études avec leur enfant, ce qui peut amener à l'abandon des études.

7. L'image de soi

Les IPPJ travaillent sur l'image du jeune, le valorisent, plutôt que qu'elles ne pointent ses lacunes et ses échecs...

Le fait d'augmenter les collaborations entre IPPJ et enseignement de plein exercice pourrait démystifier l'intervention des IPPJ. Favoriser l'intégration progressive des jeunes dans des établissements scolaires extérieurs briserait aussi l'image des jeunes étiquetés IPPJ.

8. Les prises en charge

Les prises en charge consécutives dans différents services sèment la confusion dans l'esprit des jeunes qui ne trouvent plus de sens à l'intervention éducative. Une collaboration accrue entre IPPJ et les autres dispositifs agréés de l'Aide à



la jeunesse augmenterait la confiance des jeunes vis-à-vis des intervenants sociaux. Il faudrait, entre autres, créer des collaborations avec les SAS (Services d'Accrochage Scolaire) pour que ceux-ci puissent servir de passerelles et aider à la transition à la sortie de l'IPPJ.

9. Les outils

Les IPPJ que nous avons visitées utilisent chacune des outils qui ont fait leurs preuves dans la prise en charge des jeunes. L'utilisation de ces outils pourrait être partagée et étendue à l'ensemble des institutions.

10. La remédiation

La remédiation devrait également trouver sa juste place dans l'enseignement traditionnel pour des jeunes qui ont du mal à suivre les cours. L'individualisation, méthodologie unanimement mise en place dans les IPPJ, permet de restaurer et de maintenir la confiance dans l'adulte-enseignant. Elle permet également de mieux se centrer sur les carences et les besoins des jeunes, de travailler le réflexe scolaire et de miser plus sur les compétences que sur les matières. Il faudrait dès lors que les établissements scolaires extérieurs prévoient une plage horaire entièrement consacrée à la remédiation afin de sortir le jeune en difficultés du groupe-classe et de s'occuper de ses problèmes plus spécifiques.

11. La différenciation

Une des difficultés énoncées par tous les acteurs des IPPJ que nous avons rencontrés concerne les différences de niveaux et d'âges au sein des classes. Il ne leur est en effet pas évident de donner un cours commun et de répondre aux divers besoins des jeunes en présence. Même si les normes d'encadrement sont plutôt favorables au sein des institutions, des professeurs supplémentaires permettraient de mieux aborder les matières en fonction de chaque jeune.

12. La formation initiale et continue

Concernant la formation initiale, les IPPJ ont très peu de visibilité dans les écoles normales et rares sont les étudiants qui demandent à effectuer des stages dans ces institutions. Dans le cadre de la réforme de la formation pédagogique (passage de 3 à 5 ans), il serait intéressant de réfléchir aux cours spécifiques qui pourraient être intégrés dans le cursus des étudiants et d'envisager une option consacrée aux IPPJ.

La formation continue des agents des IPPJ est également au centre des préoccupations. Cette formation continue est actuellement axée sur celle des éducateurs. Il faudrait pourtant une formation plus spécifique pour les enseignants qui exercent dans les IPPJ. Il serait certainement judicieux de mener un travail sur ce que pourrait comprendre cette formation continue.

Vu l'hétérogénéité de la population accueillie en IPPJ, la durée des prises en charge, le large éventail de cours qu'il faudrait organiser, la non-certification des acquis, le manque de collaboration avec l'enseignement de plein exercice et avec les parents des jeunes..., les IPPJ n'ont pas les moyens d'offrir un enseignement équivalent à celui de l'enseignement dispensé par les établissements scolaires en Communauté française.

En amont des services d'Aide à la jeunesse, peu de choses sont faites pour régler le problème d'exclusion de certains jeunes. La prévention générale devrait trouver sa place dès l'école primaire, car c'est à ce stade que commence déjà l'exclusion.

La question de la scolarité des mineurs enfermés déborde donc le cadre des IPPJ. Elle interpelle directement les écoles elles-mêmes et, sans doute, les instances politiques en charge de l'Enseignement. C'est la raison pour laquelle nous plaignons pour que des habitudes de travail entre personnels enseignants des IPPJ et des établissements scolaires soient davantage développées.

L'accès et la réussite dans l'enseignement universitaire

Un avantage persistant du capital culturel¹

Le caractère particulièrement inégalitaire de l'enseignement obligatoire dans la Fédération Wallonie/Bruxelles (FWB) est bien connu. De multiples travaux empiriques ont permis de mettre en évidence, dans notre système éducatif, l'importance de la ségrégation scolaire, des écarts de résultats entre élèves, et le poids prédominant du diplôme des parents sur les apprentissages et les parcours éducatifs des élèves.

Mais au-delà de l'enseignement secondaire, que deviennent ensuite les élèves ? Le diplôme des parents est-il aussi un avantage concurrentiel dans l'accès à l'université ? Et plus tard ? La réussite à ce niveau garde-t-elle une relation avec les ressources sociales et culturelles dont sont dotées les familles ? C'est à ces interrogations que ce texte souhaite répondre.

Les inégalités sociales d'accès à l'université et leur évolution

La Belgique francophone représente un contexte de recherche particulièrement intéressant par rapport à la problématique de cet article. En effet, l'accès à l'enseignement supé-

rieur y est a priori beaucoup plus ouvert que dans la plupart des autres pays du monde. Les frais d'inscription sont modestes² et toutes les formes d'enseignement supérieur sont ouvertes à tous les étudiants qui disposent d'un CESS (certificat d'enseignement secondaire supérieur). Ainsi, à l'exception des études d'ingénieur civil, il n'y a pas, en Belgique, de processus de contingentement (de type *numerus clausus*), ni de sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur.

Dans un tel contexte, on pourrait s'attendre à observer, plus qu'ailleurs, un accès relativement équilibré des différents groupes sociaux aux différents types d'enseignement supérieur.

Les recherches antérieures, notamment celles menées par notre équipe (Vermandele *et al.*, 2010 ; Van Campenhoudt et Maroy, 2010), ont montré que ce n'était pas le cas. En effet, l'université demeure, en Belgique francophone, une institution relativement fermée où n'accèdent qu'un peu plus de 20% des jeunes d'un groupe d'âge considéré. Les recherches antérieures menées sur ce territoire ont, par ailleurs, mis en évidence que les enfants d'ouvriers sont clairement sous-représentés (par rapport à leur proportion dans l'ensemble de la population) parmi les étudiants de l'enseignement supérieur. Inversement, les enfants de cadres et de professions libé-



rales sont clairement surreprésentés. Cette tendance est particulièrement notoire si l'on isole l'enseignement universitaire des autres types d'enseignement supérieur (Donni & Pestiau, 1995; de Kerchove & Lambert, 1996). D'autres recherches (Alaluf *et al.*, 2003) ont fait apparaître le même phénomène en prenant en considération un autre indicateur, le diplôme le plus élevé obtenu par les parents.

Nos propres recherches (Vermandele *et al.*, 2010), à partir de données collectées dans les trois principales institutions universitaires³, ont récemment confirmé ces tendances. Nous avons ainsi pu montrer une surreprésentation massive des diplômés de l'enseignement supérieur, et en particulier de l'enseignement universitaire, chez les parents des étudiants de première année de ces trois institutions. Effectivement, si l'on s'intéresse à la situation des pères des étudiants, on constate qu'une large part des pères des nouveaux entrants en première année à l'université ont obtenu un diplôme universitaire (aux alentours de 36 % pour les étudiants de 1997-1998, de 43 % pour ceux de 2001-2002 et de 39 % pour ceux de 2008-2009), alors que chez les hommes âgés de 40 à 64 ans (catégorie d'âge qui est la plus proche de

l'âge supposé des parents des étudiants inscrits en première année universitaire), les diplômés de l'université représentent seulement 11,4%, 12% et 13,7% pour ces mêmes années au sein de la population des Régions wallonne et bruxelloise de Belgique.

Inversement, alors que 29,7%, 27,8% et 20,1% des femmes de 40 à 64 ans ont au maximum un diplôme du primaire dans la population des Régions wallonne et bruxelloise de Belgique, respectivement en 1997, 2001 et 2008, seules 2 à 5% des mères des étudiants de première année inscrits à l'Université catholique de Louvain (UCL), l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Université de Liège n'ont pas été au-delà d'un tel niveau de diplôme durant ces mêmes années.

En outre, les comparaisons diachroniques (à travers la construction d'odd ratios) ont révélé qu'entre 1997/98 et 2008/09, la surreprésentation d'étudiants issus de familles fortement diplômées avait tendance à légèrement s'accroître. Plus précisément, si entre 1986 et 1997, l'université semble s'être légèrement ouverte aux jeunes dont les parents étaient peu diplômés, cette tendance à l'ouverture ne s'est pas prolongée par la suite. Autrement dit,

les chances d'accès à l'université des jeunes dont les parents sont peu diplômés ne se sont pas améliorées au cours des trente dernières années.

Soulignons, pour terminer, que d'autres analyses que nous avons réalisées (Van Campenhout et Maroy, 2010) montrent que le diplôme des parents des étudiants a une influence statistiquement significative encore directe sur l'accès à l'université, et ce même après la prise en considération des indicateurs du parcours scolaire antérieur des étudiants. Ainsi, le choix d'aller à l'université n'est pas une décision « purement » basée sur les seuls critères scolaires et sur les seules « capacités académiques » des jeunes. En Belgique, la faible ouverture des universités résulte assez largement des processus de construction des projets d'étude des jeunes et de leurs familles, plutôt que de filtres formels mis en place par les institutions d'enseignement.

Les inégalités sociales de réussite à l'université

Dans ce contexte de faible ouverture des universités aux jeunes dont les parents sont peu diplômés, on pourrait penser que les jeunes moins dotés en capital culturel ayant malgré tout réussi à accéder à l'univer-

“ Les chances d'accès à l'université des jeunes dont les parents sont peu diplômés ne se sont pas améliorées au cours des trente dernières années. ”

sité vont y réussir au moins aussi bien que les autres. Nos recherches (Vermandele *et al.*, 2012), à partir de données collectées à l'UCL et l'ULB, font apparaître que dans notre échantillon où le taux moyen de réussite de la première année à l'université est de 38,5% (32,4% parmi les garçons, 43,1% parmi les filles), les étudiants dont le père est universitaire ont un taux de réussite (45,6%) supérieur à celui des étudiants dont le père est diplômé du supérieur hors-universités (40,3%). Les étudiants dont le père n'est pas diplômé du supérieur ont, quant à eux, un taux de réussite bien inférieur (à peine 29,1%). On observe, par ailleurs, le même type de phénomène lorsqu'on considère les étudiants selon le niveau d'études de leur mère (les écarts observés entre les groupes sont même légèrement plus élevés).

Des analyses complémentaires soulignent que le diplôme des parents des étudiants garde une influence statistiquement significative sur la réussite en fin de première année d'étude à l'université, et ce même après la prise en considération des indicateurs du parcours scolaire antérieur des étudiants.

Pistes d'actions

Nous voudrions terminer cet article en relevant brièvement quelques pistes d'action qui pourraient être mises en place afin de favoriser la démocratisation de l'accès et de la réussite à l'université.

Tout d'abord, le capital culturel de la famille influençant fortement les processus d'aspirations d'études et l'accès à l'université, nous pensons que diverses initiatives visant à « démystifier » l'université et à en ajuster les représentations, en particulier auprès des publics les plus éloignés de la culture universitaire, devraient être menées. Cela pourrait notamment se faire en modifiant quelque peu le programme de dernière année du secondaire et en encourageant les professeurs du secondaire à consacrer plusieurs heures de cours à des présentations des filières dans le supérieur, mais surtout à la présentation de témoignages de jeunes sortis fraîchement de l'école secondaire et inscrits au sein de l'enseignement supérieur (voire ayant terminé leurs études supérieures hors universitaires ou universitaires). Nous avons, au cours de notre enquête, pu observer que

des séances de « témoignages » de ce type existent déjà dans beaucoup d'écoles, mais principalement dans des établissements au recrutement favorisé, dont presque tous les jeunes se dirigent « naturellement » vers l'université.

Au regard d'un objectif de démocratisation, de telles initiatives doivent absolument diversifier leurs lieux d'accrochage et viser également les écoles où peu de jeunes osent se diriger vers le supérieur, et en particulier vers l'université. Non pas pour faire miroiter une formation universitaire auprès de tous, mais pour faciliter la projection dans des études universitaires de jeunes avec un bon bagage scolaire qui, parfois, ne s'autorisent pas à envisager toutes les formes d'enseignement supérieur. Dans de tels établissements moins favorisés, où la transition vers l'enseignement universitaire n'est pas une évidence, des formes de tutorat envers les étudiants désireux de se tourner vers l'université doivent également être développées, afin de préparer au mieux ces futurs étudiants à faire face aux exigences académiques de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, il serait également intéressant que certains leviers d'action concernent les parents des futurs sortants de l'enseignement secondaire, afin que ces derniers soient suffisamment informés de la manière dont fonctionne le supérieur, des possibilités d'avenir pour leur enfant, etc. Ceci permettrait, entre autres, de diminuer les craintes et les représentations erronées des parents qui n'ont pas fait d'études supérieures et dont les enfants souhaitent se diriger vers le supérieur.

Il nous semble également important que les universités mettent davantage en place des dispositifs visant à favoriser et accélérer l'affiliation intellectuelle de leurs étudiants, et, de ce fait, à favoriser la réussite. Il s'agit, par exemple, d'organiser assez rapidement dans l'année des cours de remédiation pour ceux qui n'arrivent pas à suivre lors des premières semaines, des séances de méthodologie, etc. Certaines de ces mesures existent bien entendu déjà dans certaines facultés et universités, et elles méritent d'être approfondies. De surcroît, poursuivre les recherches visant à évaluer ces différents dispositifs d'accompagnement nous paraît également primordial.

1. Cet article s'appuie sur deux articles publiés antérieurement relatifs aux processus d'accès à l'université (Vermandele *et al.*, 2010) et aux déterminants de la réussite à l'université (Vermandele *et al.*, 2012). Les analyses ont été menées dans le cadre d'une recherche interuniversitaires (UCL, ULB, ULg) coordonnée par V. Dupriez, intitulée « Les inégalités d'accès à l'Université. Analyse et état des lieux en Communauté française de Belgique » financée avec le soutien du Fonds de la recherche fondamentale et collective (convention FRFC n° 2.4581.07).
2. En Belgique francophone, en 2011, les frais d'inscription à l'université s'élèvent à 835 EUR pour les étudiants ne bénéficiant pas de bourse. Ces coûts, en comparaison avec ceux des autres pays de l'OCDE, sont relativement faibles.
3. L'Université catholique de Louvain, l'Université libre de Bruxelles et l'Université de Liège.

Bibliographie

- Alaluf, M., Imatouchan, N., Marage, P., Pahaut, S., Sanvura, R., Valkeneers, A. & Vanheerswynghels, A. (2003). *Les filles face aux études scientifiques – Réussite scolaire et inégalités d'orientation*. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.
- De Kerchove, A.-M. & Lambert, J.-P. (1996). Le « libre accès » à l'enseignement supérieur en Communauté française. Quelques données de base pour un pilotage du système. *Reflets et perspectives de la vie économique*, 35, 4.
- Donni, O. & Pestieau, P. (1995). Peut-on parler de démocratisation de l'enseignement supérieur ? *Reflets et Perspectives de la vie économique*, 34, 415-427.
- Van Campenhoudt, M. & Maroy, C. (Mars 2010). Les déterminants des aspirations d'études universitaires des jeunes de dernière année secondaire en Communauté française de Belgique. *Les Cahiers de recherche en éducation et formation*, 77.
- Vermandele, C., Plaigin, C., Dupriez, V., Maroy, C., Van Campenhoudt, M. & Lafontaine, D. (2010). Profil des étudiants entamant des études universitaires et analyse des choix d'études. *Les Cahiers de recherche en éducation et formation*, 78, 3-58.
- Vermandele, C., Dupriez, V., Maroy, C. & Van Campenhoudt, M. (2012). Réussir à l'université. Un avantage persistant du capital culturel ? *Les cahiers de recherche du Girséf*, 87, 1-28.

Des organisations « par » et « pour » les étudiant-e-s

À l'heure où le gouvernement a donné son feu vert, après nombre de péripéties, pour mener à bien les grandes réformes annoncées par le ministre Marcourt, il nous a semblé intéressant de nous pencher sur les organisations représentatives des étudiant-e-s, parties prenantes de ces projets par le public qu'elles défendent, et parce que leur champ d'action est l'enseignement supérieur.

Qui sont les organisations représentatives des étudiant-e-s? Quels sont leurs rôles et leurs statuts? Quels sont leurs fonctionnements? Quelles sont leurs actions pour quels positionnements? Quelle militance? Qui sont ces étudiant-e-s qui s'engagent? Éléments à part entière du paysage de l'enseignement supérieur, nous avons voulu en savoir plus sur les structures qui organisent la représentativité et la défense des droits des étudiant-e-s: la FEF et l'Unécof.

Historique

La Fédération Wallonie-Bruxelles compte deux grandes organisations représentatives des étudiant-e-s: la Fédération des Etudiants Francophones (FEF) et l'Union des Etudiants de la Communauté Française (Unécof). La FEF, plus importante par le nombre d'étudiant-e-s qu'elle représente (100 000 environ), est l'organisation « historique », « fruit d'un

long processus d'une mouvance étudiante »¹.

Depuis les années 1960-70, le mouvement étudiant façonne son identité, après avoir vu le jour « spontanément, selon l'urgence des assemblées générales universitaires qui se coordonnaient, de temps à autre, pour mener des actions au niveau national »². Organisé, d'abord, au sein du Mouvement universitaire belge des étudiants francophones (MUBEF), puis du Front des étudiants francophones (le FEF), il est devenu la FEF à partir de 1973. L'Unécof est, elle-même, une dissidence de la FEF. Fondée suite aux grands mouvements de 1994-95 (voir encadré), qui ont cristallisé les tensions au sein de l'organisation unique de l'époque, l'Unécof existe depuis 1996 et reste plus minoritaire avec ses 50 000 membres, bien qu'elle ait accru le nombre de ses affiliés cette dernière année.

Les statuts

À la différence du système français, qui compte de grandes organisations étudiantes, davantage inscrites dans un modèle de financement individuel par adhérent-e-s, telles que l'UNEF (Union Nationale des Etudiants de France) ou la FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes), les organisations représentatives des étudiant-e-s, en Fédération Wallonie-Bruxelles, sont en grande partie subventionnées par les pouvoirs publics.

Les deux organisations répondent à un double statut juridique:

- le statut d'Organisation de Jeunesse (OJ): ce statut est renouvelé tous les 4 ans. L'OJ est une association reconnue dans le cadre du décret du 26 mars 2009 et caractérise « une association volontaire de personnes morales qui contribuent au développement par les jeunes de leurs responsabilités et

“ Les organisations représentatives des étudiant-e-s endossent divers rôles qui englobent tous les aspects de la vie étudiante. ”

Les grandes mobilisations de 1994-95

Si en Belgique, la mobilisation étudiante est rare, liée, sans doute en partie, à une « culture du consensus », les années 1994-95 ont vu l'un des mouvements étudiants les plus importants de son histoire. En cause ? Le décret Lebrun, « lame de fond du ras-le-bol étudiant »¹, qui visait la fusion des nombreuses écoles supérieures non-universitaires. Le décret est voté le 20 octobre 1994 au Conseil de la Communauté française et suspendu le 7 novembre suite aux nombreuses manifestations réunissant des milliers d'étudiant-e-s dans diverses villes en Fédération Wallonie-Bruxelles (ils étaient 30 000 lors de certaines manifestations). En conséquence, un nouveau décret « Haute école » verra le jour, fruit d'une concertation avec les étudiant-e-s, et la participation étudiante s'institutionnalisera dans les établissements. Mais les résultats de ces mouvements seront mitigés, puisqu'« après avoir réformé les Haute écoles en respectant certains desiderata étudiants, on les a financées, un an plus tard, d'une manière allant tout à fait à l'encontre des objectifs de démocratisation. »²

1. Catherine MOUREAUX, François SCHREUER, Politique, revue du débat, Janvier 2002 (n°22).

2. Idem.



aptitudes personnelles en vue de les aider à devenir des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (des 'CRACS') »³. Le statut d'OJ est généraliste puisqu'il vise à « favoriser la rencontre et l'échange entre les individus, les groupes sociaux et les cultures, dans toute leur diversité » ;

- le statut d'Organe de Représentation Communautaire (ORC) : cet aspect est directement lié à la représentativité des étudiant-e-s puisque les ORC sont reconnus comme interlocuteurs officiels et « porte-paroles » des étudiant-e-s de l'enseignement supérieur auprès des différents pouvoirs. De même, le décret impose que la délégation étudiante bénéficie de moyens financiers et dispose de personnel. Le décret qui régit les ORC date de 2003 et a connu divers amendements jusqu'en septembre 2012, qui furent à l'origine de négociations « musclées » entre la FEF, l'Unécof et le gouvernement (voir encadré). Le financement des ORC comprend un pourcentage lié au nombre de conseils étudiants affiliés par organisation, et entraîne, au moment des élections, une « course contre la montre » pour avoir le plus de votes en sa faveur.

Les rôles

Les organisations représentatives des étudiant-e-s endossent divers rôles qui englobent tous les aspects de la vie étudiante, au niveau global et individuel :

- elles ont un rôle de soutien, d'accompagnement et de défense des étudiant-e-s qui souhaitent engager des recours ou qui ont des questions concernant les examens, les attributions de bourses, etc. ;
- elles assurent un accompagnement auprès des membres des conseils étudiants (via des formations, etc.) ;
- elles fournissent une analyse politique qu'elles diffusent sur

le terrain, auprès des conseils étudiants et des étudiant-e-s ;

- elles représentent les étudiant-e-s au sein des grands conseils, tels que le Conseil Interuniversitaire francophone (CIUF), le Conseil Supérieur des Etudes Supérieures Artistiques (CSESA), le Conseil Général des Hautes Écoles (CGHE), ainsi qu'au sein d'une quinzaine d'autres conseils, tels que le Conseil d'Appel des Allocations d'Études, le Conseil supérieur de la Mobilité étudiante, etc. ;
- elles agissent comme lobbys auprès des instances décisionnaires qui doivent, en vertu de leur statut d'ORC, les consulter lors de « tout nouveau projet décretaire ou réglementaire dans le domaine de l'enseignement supérieur »⁴.

Mode d'élection des organisations

Si en France, un-e étudiant-e a la possibilité de s'affilier à une organisation de son propre chef et en fonction de ses orientations politiques personnelles (le système d'organisations étudiantes dispose d'un véritable panel d'associations aux couleurs politiques variées), en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont les conseils étudiants des établissements qui adhèrent aux organisations représentatives des étudiant-e-s. Ainsi, la FEF et l'Unécof sont « des fédérations d'associations représentatives et non des associations directement représentatives »⁵. Elles réunissent des conseils étudiants de tous les types d'enseignement supérieur (Hautes écoles, écoles supérieures artistiques, écoles supérieures d'architecture, universités, enseignement de promotion sociale), eux-mêmes soumis à un cadre légal. Les conseils étudiants des hautes écoles sont reconnus officiellement depuis 1995, ceux des écoles supérieures des arts depuis 2001, et ceux des universités depuis 2003⁶. Chaque

établissement dispose donc d'un conseil étudiant indépendant des instances de l'établissement : par exemple, l'AGL à l'UCL (Assemblée Générale des étudiants de Louvain), le BEA à l'ULB (Bureau des Étudiants Administrateurs) ou l'AGE à Namur (Assemblée Générale des Étudiants).

Le conseil étudiant est élu par les étudiant-e-s dans la période de mars-avril et débute son action en septembre, au début de l'année scolaire. Tou-te-s les étudiant-e-s peuvent se présenter, de façon individuelle ou par listes réunissant des étudiant-e-s liés à un programme commun.

Le conseil a un rôle représentatif, politique et informatif. Il est chargé de représenter les étudiant-e-s auprès de l'établissement, de se mobiliser pour défendre et promouvoir leurs intérêts en matière d'enseignement, de pédagogie et de gestion de l'établissement, ainsi que d'apporter un soutien administratif et logistique à l'étudiant qui le demande.

Une fois le conseil étudiant élu, vient le temps de l'affiliation à une ORC (on dit aussi « Organisation de Représentation Communautaire »), la FEF ou l'Unécof. Au terme d'une « contradictoire », qui consiste

en un débat entre des membres des deux organisations, le conseil étudiant décide de son affiliation. Des représentant-e-s des conseils intègrent alors les assemblées générales de la FEF et de l'Unécof, deux structures avec leur identité propre.

1. Rapport annuel de la Fédération des Etudiants Francophones, Exercice 2000-2001.
2. www.fef.be
3. Définition Relief.be.
4. www.fef.be
5. Rapport annuel de la Fédération des Etudiants Francophones, Exercice 2000-2001
6. www.fef.be

Le décret participation

En 2011, Jean-Claude Marcourt, ministre de l'Enseignement supérieur, a souhaité réactualiser le décret définissant et organisant les Organisations Représentatives des étudiants au niveau Communautaire. Un point posait principalement problème : il était prévu que ce soient les étudiant-e-s, eux-mêmes, au lieu des conseils étudiants, qui choisissent leur organisation représentative communautaire. L'Unécof, qui craignait à l'époque de ne plus être reconnue comme ORC, s'est trouvée dans une situation où il était difficile de faire entendre sa voix auprès du ministre. Un accord a donc été imaginé : le temps de réécrire un nouveau décret en concertation, un an supplémentaire en tant qu'ORC a été accordé à l'Unécof.



Pour la FEF, ce décret représentait une « *déconnexion des organisations locales de l'organisation représentative communautaire et balayait en réalité la démocratie et la participation étudiante* »¹. Après que l'Unécof et la FEF aient fait entendre leur point de vue, deux changements importants ont été apportés. D'une part, les conditions de reconnaissance d'une ORC ont disparu : l'obligation, pour être agréée, de compter au moins 20% des étudiant-e-s de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de représenter, au moins, une université, une Haute école et une école supérieure d'art. D'autre part, le calcul de représentativité au sein du conseil étudiant a changé. Il sera, dorénavant, compté en pourcentage des voix et non à la majorité, au terme d'une contradictoire obligatoire (elle ne l'était pas auparavant).

Si l'Unécof salue une « *plus grande démocratie* » instaurée par le décret, pour Nicolas Görtz, ancien secrétaire général de la FEF, cette révision du décret participation risque de « *créer des divisions, sous prétexte de démocratie et de pluralisme* » puisque cela obligera, au sein-même d'un conseil étudiant, de faire cohabiter des personnes s'étant positionnées pour des ORC différentes, lors des élections.

Par ailleurs, la contradictoire obligatoire risque, elle aussi, de poser des problèmes puisqu'il n'est pas aisé pour les ORC d'effectuer une cinquantaine de contradictoires sur un court laps de temps. Le décret sera réellement mis en application en septembre 2013, nous verrons comment se déroulera sa mise en place sur le terrain.

1. *Le Soir*, 18 mai 2011.

Les identités, la FEF et l'Unécof

Les organisations représentatives des étudiant-e-s couvrent l'immense majorité des étudiant-e-s de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aux termes de « contradictoires », les conseils étudiants désignent leur affiliation : la FEF ou l'Unécof. Comment se distinguent-elles ? Qui sont-elles ? Comment, en leur sein, veillent-elles à la représentation et à la mise en place d'une démocratie pour tous ? Quel sens donnent-elles à leur action et quelle vision du monde transmettent-elles ?

La FEF est structurée selon un **principe « parlementaire »**, qui établit une séparation entre l'exécutif et le législatif. Elle est « conçue comme une institution, un lieu neutre, où s'expriment les différentes idées que ses membres (...) y amènent. »¹ Diverses instances la composent :

- le Conseil fédéral, sorte d'assemblée générale, réunit les représentant-e-s des conseils étudiants affiliés (conseiller-e-s fédéraux-ales) une fois par mois. C'est un lieu de débat où sont votées les orientations de la FEF. Les positions qui y sont prises « ne sont pas immuables, et sont le reflet des consensus établis entre les avis des membres »² ;

- le Bureau regroupe environ une dizaine de personnes, élues et mandatées par le Conseil fédéral ;

- le Comex (comité exécutif) est composé d'étudiant-e-s qui assistent le Bureau sur des thématiques et actions spécifiques et ponctuelles ;

- le Comité de contrôle a pour mission de contrôler la validité des élections des membres du Bureau et de suspendre temporairement, jusqu'à décision du Conseil fédéral, un membre du Bureau, si les mandats ne sont pas tenus, ou si les actions entreprises sont hors mandats.

L'organisation de la FEF fait montre d'un système qui se veut démocratique, avec discussions, débats, votes et

contrôle accru des membres du Bureau.

L'Unécof, qui dispose d'une force militante moindre, fonctionne en équipe plus réduite, et a adapté son organisation en fonction. On est davantage sur un **fonctionnement associatif** que « parlementaire ». L'assemblée générale se réunit moins régulièrement, une fois par an, et le contrôle des membres est moins important. Le conseil d'administration, qui équivaut au bureau pour la FEF, « possède les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les actes d'administration et de gestion de l'association » débattus au sein de l'assemblée générale. Le Bureau, composé des président, vice-président et secrétaire général, peut prendre des positions politiques en s'appuyant sur des positions antérieures de l'association. Le président peut prendre seul les décisions si le Bureau ne peut être réuni. Des groupes de travail, liés à des problématiques ponctuelles, sont mis en place afin de définir les orientations (par exemple, un groupe de travail sur le décret Médecine).

Chaque organisation dispose de cinq salariés, dit « permanents », dont les rôles varient d'une organisation à l'autre puisque les permanents au sein de l'Unécof peuvent siéger au sein des conseils, quand la FEF met un point d'honneur à toujours être représentée par un-e étudiant-e (voir encadré).

Les positionnements politiques

La FEF et l'Unécof se distinguent sensiblement au niveau de leur positionnement politique. Si l'Unécof prône une plus grande accessibilité des études et formule, à ce titre, les souhaits d'un meilleur financement des études supérieures, la création d'un « Label kot », les transports gratuits, un meilleur système de bourse etc., elle ne place pas la gratuité de l'enseignement au centre de ses revendications. Il faut faciliter le financement des études aux étudiant-e-s, mais le fait de participer financièrement à leurs études fait partie de la motivation.

La FEF, quant à elle, a fait de la gratuité des études, le fil rouge de ses revendications. Diverses actions ont été menées en ce sens. Après avoir réalisé une enquête sur le coût de la vie étudiante, la FEF a observé que les étudiant-e-s dépensaient, par année, entre 7 200 € et 12 000 € (non kotteurs et kotteurs) pour étudier. Ce coût comprend : le minerval, les livres et manuels, le matériel de stage, la connexion Internet, le logement, les transports en commun, l'alimentation, les soins de santé et l'accès à la culture. Ainsi, en 2007, la campagne ResPACT, réunissant près de 35 associations, aussi bien francophones que néerlandophones, a été lancée avec, pour objectif, la sensibilisation des politiques sur ces questions. Toujours autour des questions



“ La FEF a fait de la gratuité des études, le fil rouge de ses revendications. ”

“ L'Unécof prône une plus grande accessibilité des études. ”

du prix de la vie étudiante, ont suivi les campagnes Sauvez Wendy et Wendy Contre-Attaque. Dix propositions concrètes ont été formulées et certaines d'entre elles ont été reprises dans la Déclaration de Politique Communautaire : celles concernant la suppression du minerval pour les boursiers en université, la révision à la baisse des plafonds en Haute école et école supérieure des arts, le gel du minerval pour la période 2009-2014, ainsi que la diminution du minerval pour les étudiants dits « de condition modeste ». Les revendications de la FEF sont vastes. Elles concernent les frais d'inscription, les supports de cours, les transports, le logement, la nourriture, les stages et le sport. Par ailleurs, est prôné le refinancement de l'enseignement à hauteur minimum de 7% du PIB (dont 2% pour l'enseignement supérieur).

L'action sur le terrain

L'Unécof et la FEF font, toutes deux, du lobbying au niveau des responsables politiques : interpellation, concertation, etc. Sur le terrain, la FEF se caractérise par un travail qui s'apparente fortement au syndicalisme, c'est-à-dire un travail de conscientisation, avec des Assemblée générales organisées, des « tours de classes », du tractage afin d'informer les étudiant-e-s quant aux mesures du gouvernement, ses positionnements et revendications politiques étant des éléments forts de son identité. La FEF se présente comme « un contre-pouvoir », un « empêchement de décréter en rond », ou « une force politique positive qui pousse au changement »³. Pour Nicolas Görtz, ancien secrétaire général de la FEF, si les concertations entre les étudiant-e-s et le gouvernement

sont importantes, c'est surtout le poids des étudiant-e-s soutenant l'action des ORC qui importe. Selon lui, c'est avec « la base » que peut se créer un véritable rapport de force avec le gouvernement.

L'Unécof mobilise, elle aussi, mais plus ponctuellement : elle était, par exemple, dans la rue pour manifester contre le décret Médecine. Elle se dit davantage ancrée dans une logique de service, puisqu'elle tient une permanence, où elle offre des réponses à des problèmes juridiques, des questions, des revendications.

Ainsi, les deux organisations, si elles représentent les étudiant-e-s, n'en restent pas moins différentes sur plusieurs aspects. L'Unécof, depuis quelques temps, compte de plus en plus d'affiliés. Quel rôle doivent alors jouer les organisations représentatives des étudiant-e-s ? Doivent-elles se cantonner à une logique de service, axée sur le court terme, ou doivent-elles, plus globalement et sur le long terme, se poser en garde-fou, face à des mesures gouvernementales qui, doucement, poussent vers une libéralisation de l'enseignement ?

1. Catherine MOUREAUX, François SCHREUER, Politique, revue du débat, Janvier 2002 (n°22).
2. www.fef.be
3. Rapport annuel de la Fédération des Etudiants Francophones, Exercice 2000-2001.

Les spécificités du militantisme étudiant

Les étudiant-e-s jouent souvent un rôle prépondérant au sein des mouvements sociaux, « jeunes travailleurs intellectuels en formation, ils ont une responsabilité politique vis-à-vis du reste de la population »¹. Pourtant, les organisations étudiantes doivent composer avec des militant-e-s soumis à des rythmes scolaires parfois peu compatibles avec la pratique militante. Stages, examens, mémoires etc. font partie du quotidien des étudiant-e-s. La disponibilité pour s'engager est alors difficilement constante pour des fonctions qui nécessitent souvent un investissement personnel important : pour exemple, le secrétaire général et le président de la FEF donnent environ 60 heures de leur temps, par semaine, à leur fonction. Si les étudiant-e-s de la FEF siègent au sein des Conseils, l'Unécof jongle entre permanents salariés et étudiant-e-s disponibles. Par ailleurs, le turn-over au sein des organisations est particulièrement important puisque les étudiant-e-s s'investissent le temps de leurs études, « une carrière » étudiante ne dure jamais longtemps. Enfin, il y a toujours l'angoisse que le gouvernement profite des périodes de blocus pour proposer les décrets importants, profitant du fait que les étudiant-e-s sont difficiles à mobiliser à ce moment-là.

1. Catherine MOUREAUX, François SCHREUER, Politique, revue du débat, Janvier 2002 (n°22).

Portraits d'étudiant-e-s engagé-e-s

Nous avons rencontré Marie Schmit, secrétaire générale de la FEF, et Rémi Belin, vice-président de l'Unécof, deux étudiant-e-s qui nous parlent de leur expérience de militant-e-s et de leur engagement.

Marie Schmit est secrétaire générale de la FEF, diplômée comme institutrice primaire et étudiante en master en sciences de l'éducation.

Éduquer : Depuis combien de temps militez-vous à la FEF et par quel biais vous êtes-vous engagée ?

Marie Schmit : Cela fait 5 ans que je milite au sein de la FEF. Lors de ma première année, en tant qu'étudiante, j'ai participé à des ateliers de campagne, des rassemblements, des moments d'information, sans être encore affiliée, simplement parce que les thématiques abordées me touchaient. Le conseil étudiant étant affilié à la FEF, c'est comme ça que j'ai participé aux activités de la Fédération. L'année suivante, je me suis impliquée en tant que membre du conseil étudiant et comme déléguée de ma classe, puis je suis devenue conseillère fédérale en représentant mon établissement à la FEF. Enfin, j'ai intégré le Bureau et je suis devenue, l'année suivante, secrétaire générale, fonction que j'occupe depuis 2 ans.

Éduquer : En quoi consiste votre fonction ?

Marie Schmit : En tant que secrétaire générale, je suis res-

pensable de l'organisation des projets. Je coordonne l'équipe exécutive de la FEF, c'est-à-dire le Bureau. C'est une fonction qui permet vraiment de s'engager. Je réalise le suivi des activités, je suis les objectifs avec l'équipe et m'assure que le projet fonctionne bien, qu'on est dans le « bon timing ». Je trouve ça très chouette, c'est un rôle où l'on doit motiver tout le monde pour pouvoir mettre en œuvre l'action.

Éduquer : Qu'est-ce qui vous plaît dans le fait de militer ?

Marie Schmit : Ce qui m'a intéressée au départ, c'est que je trouvais qu'en tant qu'étudiants, on avait très peu d'informations sur les réformes en cours. A la FEF, on a la possibilité de faire des campagnes et de rassembler tous les étudiants sur quelques thématiques avec des revendications claires, par exemple, sur l'accessibilité des études. On peut créer un rapport de force. Les étudiants, ce n'est pas qu'ils s'en fichent ou qu'ils ne se sentent pas concernés, c'est seulement qu'ils ne sont pas informés.

Éduquer : D'où vous vient cette volonté de vous engager ?

Marie Schmit : J'ai du mal à



le savoir, j'ai longtemps été impliquée dans des associations, les « scouts » par exemple, mais ce n'étaient pas des organisations politiques. J'ai effectué ma scolarité dans une école Freinet, cela a peut-être joué un rôle. C'est une école à pédagogie active, où l'on essaye de former les élèves pour être des citoyens, où il y a des espaces d'expression pour les élèves, où l'on nous encourageait à nous informer. C'était normal, par exemple, d'avoir des délégués de classe. Lorsque je suis arrivée à la FEF, je n'avais pas vraiment de sensibilité politique. Le conseil étudiant est venu vers moi avec des tracts et des affiches qui parlaient du coût des études.

“ L’un de mes plus grands souvenirs, c’est lorsque l’on a obtenu la gratuité du minerval et des syllabus pour les étudiants boursiers. C’était une belle leçon de politique. ”

Marie Schmit

J’ai discuté avec eux, je suis allée à une première réunion des régionales, puis à une manif, on a fait des tours de classe pour informer les étudiants. J’ai eu deux semaines très intenses, on était dans une dynamique où il fallait informer le plus possible. C’est pendant ces deux semaines, que je me suis dit que les thématiques défendues par la FEF étaient très importantes, cela m’a touché par rapport à mes valeurs. Pour moi, c’était une évidence que l’école soit accessible à tous, mais les informations que transmettait la FEF montraient que «non, c’est faux, l’école n’est pas accessible à tout le monde». Mes croyances se sont heurtées à la réalité.

Éduquer: Quelles sont les difficultés rencontrées dans la pratique militante ?

Marie Schmit: Ce qui est difficile, en tant que militante, c’est la réalité de terrain. On est toujours persuadé que les étudiants vont tous se mobiliser dès qu’il y a une mesure qui va à l’encontre de leurs intérêts. Pourtant, sur le terrain, on s’aperçoit que c’est faux. Mais c’est souvent lié au fait que les étudiants n’ont pas l’information. Notre travail à nous, en tant que militants, c’est de prendre le temps de passer l’information, de faire des tournées de classe, du tractage etc. C’est difficile parce qu’on sait que si l’on ne fait pas tout cela, les gens ne vont pas se mobiliser. C’est normal, ils ont leurs propres préoccupations. Lors de la campagne ResPact (voir pages précédentes), on était 4 000 dans la rue, c’était super, mais c’était la «course contre la montre». On se posait des questions : comment va-t-on sensibiliser les gens ? Comment va-t-on les impliquer ? En Belgique, le syndicalisme est connu, mais ce n’est pas une habitude de manifester, de participer à des actions, c’est pour cela que c’est important d’expliquer. Cependant, c’est frustrant quand les gens te disent «je m’en fiche, mes parents me payent mes études ; j’ai du travail, je ne peux pas venir, etc. ». En tant que militants, cela nous demande beaucoup de temps et d’investissement pour faire un vrai travail de fond auprès des étudiants.

Éduquer: Quelles sont les victoires lorsqu’on est militant ?

Marie Schmit: L’un de mes plus grands souvenirs, c’est lorsque l’on a obtenu la gratuité du minerval et des syllabus pour les étudiants boursiers. C’était une belle leçon de politique. Ce qui m’a rendu fière, c’est que cela allait à l’encontre des clichés fatalistes qui disent que l’on ne peut rien obtenir. Lorsqu’on est des centaines à aller au cabinet du ministre, il est obligé de nous voir. Nous n’aurions pas pu obtenir cela en allant juste, nous, les membres du Bureau, dans son cabinet. Les décrets sont souvent hypocrites, les politiques disent qu’ils veulent mettre l’étudiant au centre des réformes, mais, en réalité, on est souvent obligé de les interroger pour savoir en quoi leurs réformes vont dans ce sens. En général, on est confronté à un mur. Le travail de lobbying n’est pas suffisant, il y a aussi tout un travail de terrain nécessaire. Lorsqu’on est des centaines, ça fonctionne.

Éduquer: Quel regard portez-vous sur le monde étudiant ?

Marie Schmit: En allant sur le terrain, on est souvent agréablement surpris. Les étudiants s’intéressent à ce qui se passe, cela les interpelle de savoir si on se dirige vers un enseignement démocratique. Je trouve que les étudiants sont curieux. Mais après, la question est de savoir comment les impliquer ? Et c’est là que la dynamique militante et organisationnelle est fondamentale. On dit souvent que les délégués sont de gauche et les étudiants sont de droite, mais ce n’est pas vrai. C’est faux de dire que les gens ne bougent pas, il faut juste leur donner un espace pour s’exprimer. Une fois que l’on va vers eux, les gens sortent assez vite.

Éduquer: Quelle est votre vision de notre société ?

Marie Schmit: Avant d’être à la FEF, je pensais que les politiques allaient dans le bon sens, qu’ils mettaient des choses en place pour le bien de tous. Aujourd’hui, lorsque je regarde les réformes du ministre

“ On découvre un milieu très diversifié, on côtoie les étudiants, les membres du cabinet, du parlement etc. C'est une bonne expérience pré professionnelle mais c'est surtout une bonne expérience humaine. ” Rémi Belin

Marcourt, cela me choque ! Cela me surprend encore de voir à quel point il faut que l'on fasse entendre notre voix en tant qu'étudiants. Je ne suis pas non plus désabusée, je pense qu'il y a plein de partis politiques qui proposent des choses intéressantes, mais certains plus que d'autres.

Aujourd'hui, être citoyen dans une société, ce n'est pas seulement aller voter, c'est s'impliquer. Et plus on s'implique, plus on a envie de s'impliquer. Plus on se met au courant, plus c'est stimulant. Le monde étudiant est une mini-bulle de la société dans laquelle on vit.

Rémi Belin est vice-président de l'Unécof, en charge des dossiers politiques, en 1^{re} année de master en Administration publique à l'UCL.

Éduquer : Depuis combien de temps faites-vous partie de l'Unécof ?

Rémi Belin : Cela fait 2 ans. J'ai d'abord été représentant au Conseil Inter Universitaire Francophone (CIUF) à partir de début 2011. Depuis septembre 2012, je suis vice-président de l'Unécof. J'occupe aussi d'autres postes, je représente toujours l'Unécof au sein du CIUF, et je fais partie d'autres commissions,

comme le Conseil d'Appel des allocations d'Etude.

Éduquer : D'où vient cette volonté de vous engager ?

Rémi Belin : Je faisais auparavant partie d'une organisation politique de jeunesse. J'ai décidé de m'éloigner de ce monde parce que je voulais défendre les étudiants. On m'a proposé le CIUF. Cela m'a plu. J'ai besoin de m'investir dans plein de choses en complémentarité de mes études. J'ai vu ce qu'était un parti, je vois ce qu'est la représentation étudiante, ce qu'est le lobbying politique. On découvre un milieu très diversifié, on côtoie les étudiants, les membres du cabinet, du parlement etc. C'est une bonne expérience pré professionnelle mais c'est surtout une bonne expérience humaine. C'est lors du Conseil d'Appel des allocations d'Etude que je m'imprègne plus. Beaucoup d'étudiants veulent s'en sortir et on les empêche d'avoir des bourses. Le système est plutôt inégalitaire. C'est une aventure sociale, politique et humaine.

Éduquer : L'engagement est-il une tradition familiale ?

Rémi Belin : Oui, mes parents sont très proches du milieu associatif. Ils font du béné-

volat. Mon père est directeur d'une ASBL à finalité sociale qui œuvre autour du « vieillissement des personnes âgées ». Il est investi dans différentes choses, il donne, par exemple, des conseils dans les communes. Mes parents m'ont transmis ce besoin de relations humaines. Si cela n'avait pas été l'engagement étudiant, cela aurait été autre chose. Les organisations politiques, c'est un milieu que je connaissais, et au sein de l'Unécof, on peut davantage faire avancer les choses que dans une organisation politique. C'est l'idéal pour agir, on a des moyens, des rapports avec la presse, les cabinets etc.

Éduquer : Quelles sont les victoires et les échecs lorsque l'on est militant ?

Rémi Belin : Pour moi, le décret Participation, cela a été un an de négociations très longues. J'ai suivi le processus de réécriture du décret, de la première réunion jusqu'à la dernière. Je suis très content du travail accompli à ce niveau-là. Je suis aussi content du travail effectué au Conseil d'Appel des allocations d'Etude, où l'on peut réellement aider les étudiants. En plus, jusqu'à il y a deux ans, l'Unécof avait des problèmes. On a réussi à redynamiser le staff, on a dépassé les 50 000 étudiants avec 15 000 étudiants en plus. Au niveau de ce que l'on considère comme des échecs, lorsqu'on est militant, il y a pleins de petites choses. Un député m'a dit un jour : « dans le milieu des organisations étudiantes, vous êtes pire que dans les partis ». C'est vrai, il y a beaucoup de stress. Par exemple, avec les communiqués de presse, si on n'est pas efficace, un autre peut être plus réactif. Mais nous sommes dans une bonne dynamique.

Éduquer : Quel regard portez-vous sur la société ?

Rémi Belin : Je ne suis pas un révolutionnaire dans l'âme, je suis plutôt réaliste et pessimiste. La société est pleine d'erreurs quotidiennes, les choses dégénèrent, les inégalités persistent, mais de temps en temps, on arrive à faire des choses. Il faut poursuivre, on peut réussir. Mais pour moi, nous ne sommes pas dans une société décadente. Si on regarde les choses d'un point de vue historique, si l'on regarde comment c'était il y a un siècle, on peut voir les progrès sociaux. Par exemple, les adultes ont un autre regard sur la jeunesse, nous sommes pris en considération : des décrets permettent la participation étudiante et il y a un niveau de représentation de la jeunesse assez élevé. Je trouve que l'on est une chouette jeunesse qui pourrait, pourtant, facilement se laisser détruire par les mauvaises perspectives à venir. Mais ce que je dis, c'est au niveau des étudiants puisque c'est le milieu que je connais le mieux. Tout le monde ne s'engage pas, mais je connais tellement de gens ouverts sur le monde que cela me fait penser que les jeunes sont positifs. Je ne partage pas la vision de certains adultes qui pensent qu'on est juste sur Facebook en train de chatter sur un pc...



Quelle réforme de l'enseignement supérieur pour la FEF et l'Unécof ?

Mi-janvier, un accord a été trouvé au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant la réforme de l'enseignement supérieur, dite décret « paysage ». Le ministre Marcourt souhaite que « l'étudiant-e soit au centre de la réforme ». La FEF et l'Unécof veillent au grain. David Méndez Yépez, président de la FEF et (unécof) nous livrent leurs toutes dernières réflexions autour du projet.

Neuf commandements étudiants, garants d'une qualité pour tous, David Méndez Yépez, président de la FEF.

L'avant-projet de décret « paysage », porté par le ministre de l'Enseignement supérieur, M. Marcourt, a pour objectif de réformer, tant les structures de l'enseignement supérieur, que l'organisation des études. Selon le ministre, ce décret poursuit plusieurs objectifs : celui d'accroître la coopération entre les institutions, tous types confondus, et d'offrir un enseignement de proximité réfléchi sur une base géographique et non selon une logique de réseau. La FEF souscrit pleinement à ces deux objectifs. Elle a toujours défendu un enseignement accessible à tous et dans lequel chaque étudiant, quel que soit son cursus, disposerait des mêmes droits et de la même qualité d'enseignement.

Néanmoins, les objectifs

louables ne peuvent occulter d'autres logiques qui transcendent ce décret, et que la FEF rejette. Sans oublier que les questions fondamentales ne sont pas traitées : le manque d'encadrements, d'infrastructures et de moyens octroyés à l'enseignement supérieur, nécessaire pour garantir un enseignement de qualité pour tous.

La FEF s'oppose à la sélection en sciences médicales

Mi-février, avant la concertation avec le ministre, la FEF a présenté à la presse son manifeste « Les 9 commandements étudiants ». Celui-ci synthétise les principales revendications de la FEF afin de renforcer la qualité et l'accessibilité de ce service public et de la vie des étudiants. Ces revendications sont déclinées en de multiples propositions concrètes que la FEF souhaite intégrer au décret « paysage ».

Parmi les neuf angles adoptés pour garantir un enseignement de qualité pour tous, se trouve en premier lieu l'opposition à la pérennité de la sélection en sciences médicales. La récente hécatombe en 1^{re} année à la session de janvier doit pousser nos responsables politiques à rejeter ce mécanisme injuste. Plus de 1600 étudiants, c'est-à-dire près de la moitié des étudiants inscrits en 1^{re} année, se voient refuser l'accès à la 2^e année ; et ce, après 4 mois seulement à l'université. Ils n'ont eu droit ni à l'erreur, ni à un temps d'adaptation. La FEF dénonce cette pratique dommageable à court et long termes et lui oppose, dans son second commandement, une solution plus juste et nécessaire : celle de renforcer drastiquement l'aide à la réussite pour les étudiants de première génération qui le souhaitent en généralisant les remédiations, ainsi que les évaluations facul-

tatives et non-contraignantes qui permettent à l'étudiant de combler ses lacunes (type « passeport pour le bac » et examens blancs). La mise en place de ce type d'outils pédagogiques serait obligatoire et contraignante pour l'établissement, sous peine de perdre une partie de son financement.

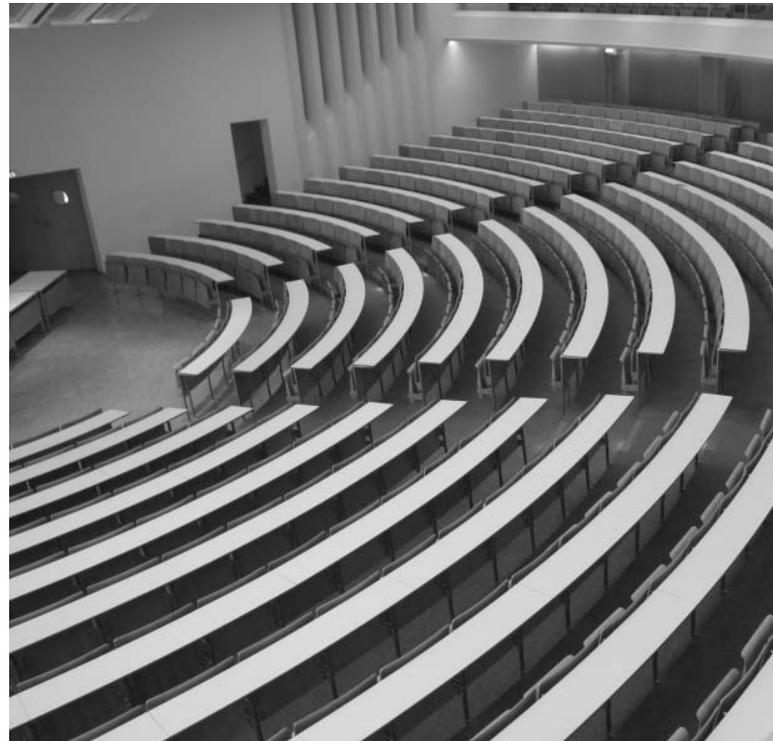
Les autres commandements affirment la nécessité d'offrir des infrastructures et des services de qualité en suffisance, la possibilité d'échelonner son minerval, les bénéfices d'une participation réelle et effective des étudiants à l'organisation de l'enseignement, l'importance centrale du concept d'année d'étude dans les programmes, ainsi que l'inclusion des questions de démocratisation et de développement durable dans le nouveau paysage. Tout cela est conjoint à la nécessité d'un refinancement public de l'enseignement à hauteur de ses besoins et à l'urgence de sortir du mécanisme d'enveloppe fermée l'asphyxiant.

Neuf clés pour renforcer la qualité pour tous

La qualité des études est menacée par le manque de moyens publics octroyés et par le risque d'adéquation qui persiste entre l'offre d'enseignement supérieur et les impératifs économiques régionaux, chers à notre ministre Marcourt. Grâce aux mobilisations étudiantes en décembre 2012 et début janvier, certains passages du décret desservant l'étudiant ont pu être retirés.

Des avancées positives mais qui ne suffisent pas ! La FEF attend beaucoup de la future concertation et est déterminée à faire de ce décret une véritable avancée en termes de qualité et d'accessibilité.

L'Unécof prend position sur le décret « paysage », Jonathan Cransfeld et Rémi Belin, président et vice-président de l'Unécof.



L'Assemblée générale de l'Unécof, réunie le 11 février dernier, a examiné l'avant-projet de décret « paysage » du ministre Marcourt. L'Unécof tient tout d'abord à souligner les nombreuses avancées réalisées depuis la première version de celui-ci.

Parmi ces modifications, nous tenons à mettre en exergue :

- une représentation étudiante clarifiée et renforcée : les étudiants du Conseil d'administration de l'ARES (Académie de recherche et d'enseignement supérieur) seront désignés par les ORC dans le respect des différents types d'enseignement et des différents pôles, ce qui leur permettra d'être soutenus par les syndicats étudiants dans leur travail ; ils composeront par ailleurs 20% des Commissions de l'ARES et font leur entrée dans le Bureau exécutif de celle-ci. Deux étudiants désignés par les ORC seront également membres du Conseil d'orientation. Dans les pôles, les étudiants seront représentés à hauteur de 20% des membres du Conseil

d'administration ;

- la suppression du gel du financement à partir de 2014 : nos institutions d'enseignement supérieur ont plus que jamais besoin de moyens budgétaires pour assurer leurs missions dans un enseignement ouvert et de qualité ;
- la suppression de l'article permettant aux institutions de refuser des étudiants lorsqu'ils n'ont pas matériellement la possibilité de les accueillir : cette possibilité de refus aurait engendré des procédures de sélection, telles que l'examen d'entrée contraignant, le tirage au sort ou le principe du « premier arrivé, premier inscrit » ;
- le maintien des programmes de Master 60 existant. Ces Masters attirent particulièrement les étudiants qui font la passerelle entre les Hautes écoles et les universités en passant par une année préparatoire.

Des manquements et les risques persistants

Néanmoins, l'Union des Etudiants de la Communauté



dans le Hainaut. Par conséquent, bien que celles-ci ne représentent qu'environ 10% des étudiants du Hainaut, leur poids dans le processus de décision de la zone académique Hainaut sera de 66%! Le pouvoir de l'UCL et de l'ULB semble dès lors disproportionné par rapport aux autres institutions. Une solution proposée par l'Union serait de calculer le poids d'un établissement sur base du nombre d'étudiants inscrits dans la zone de celui-ci.

En ce qui concerne les pôles, la voix des étudiants à l'Assemblée générale n'est pas suffisamment représentée. Or, cette Assemblée votera leurs statuts. L'Unécof propose deux solutions possibles : soit une représentation sur base d'un pourcentage (20%), soit un représentant étudiant par type d'enseignement (université, Haute école, école supérieure des Arts et Promotion sociale). L'Unécof s'interroge en outre sur la charge de travail supplémentaire que représentera la présidence des pôles : celle-ci risque de porter préjudice à la qualité du travail des Recteurs et Directeurs-Présidents concernés dans leur propre établissement.

L'Unécof se positionne également contre l'abaissement du seuil d'acquisition des crédits et de la moyenne pour réussir à 10/20. Ce n'est pas d'un nivellement par le bas dont nos étudiants ont besoin, mais d'une meilleure politique d'aide à la réussite pour les mener au plus loin dans leurs compétences. De surcroît, l'Union souhaite le maintien du système actuel de réussite de l'année d'études à 48 crédits minimum, afin d'éviter que des étudiants se mettent en difficulté en accumulant les cours à rattraper.

L'Unécof souligne aussi un manque de clarté quant au concept d'année d'étude : laisse-t-il le choix à l'étudiant, comme cela était prévu dans les premières versions du décret, de se constituer un programme plus ou moins « à la carte », d'un poids de 30 à 90 crédits, ou reste-t-il cadré à un emploi du temps annuel de 60 crédits sauf dérogations dûment justifiées ? La durée des études reste également très vague puisque le décret ne précise plus le nombre minimal et maximal d'années d'études autorisé pour obtenir un Bachelier ou un Master (avec le risque de voir certains étudiants étaler leur cursus sur une durée déraisonnablement longue).

Le décret prévoit également une période d'évaluation portant sur toute la matière vue à l'issue de chaque quadrimestre. L'Unécof souhaiterait voir cette disposition modifiée car elle ne permet plus aux étudiants de choisir de présenter certains examens du

premier quadrimestre en juin plutôt qu'en janvier.

Au-delà de certains détails plus spécifiques que l'Unécof n'évoquera pas dans cette note, un dernier point reste à éclaircir pour l'Union : celui des contenus minimaux imposés aux programmes des cursus initiaux par le gouvernement. Le syndicat étudiant s'inquiète de voir ces contraintes circonscrite de façon trop étroite la liberté académique des établissements.

L'Union des Etudiants de la Communauté française portera très prochainement ces inquiétudes et revendications à la table des négociations afin de faire entendre au plus vite l'opinion des étudiants sur ce dossier.

française n'est que partiellement satisfaite de cet avant-projet de décret « paysage » et tient à pointer les manquements et les risques persistants.

Tout d'abord, l'Unécof souligne le manque d'information quant à la composition des zones académiques interpolées. En effet, le décret ne mentionne pas qui siège dans ces institutions. Il n'y a donc, pour l'Unécof, aucune assurance d'une représentation étudiante. Or, les zones académiques sont compétentes pour l'offre d'enseignement et les politiques d'aide à la réussite, des matières dans lesquelles la voix des étudiants est essentielle.

De plus, l'Unécof s'interroge sur la zone Hainaut. D'une part, elle ne comprend pas pourquoi cette dernière et le pôle hainuyer sont composés exactement des mêmes institutions. Quelles sont les raisons de ce doublon ?

D'autre part, elle est inquiète du poids de l'ULB et de l'UCL dans cette zone dans le cas où les compétences des zones académiques seraient à l'avenir étendues à l'enseignement de type long, aux habilitations, etc. En effet, le poids d'un établissement est proportionnel au nombre total des étudiants régulièrement inscrits dans celui-ci. Or, le Hainaut compte environ 26 000 étudiants dans l'enseignement supérieur, alors que l'UCL et l'ULB comptabilisent ensemble 50 000 étudiants, dont seulement 2 500

Brabant Wallon

Club Pyramide, jeu d'énigmes et de lettres

Soirée divertissante entre amis en faisant quelque peu travailler ses méninges.

INFOS

Date(s) : les vendredis (sauf vernissage) de 20h à 22h à la Maison de la Laïcité, 7, rue des Brasseurs à 1400 Nivelles
Prix : 1,25€/séance

Club des Chiffres et des lettres de Rixensart et du Brabant wallon

Le jeu comme à la télé : le compte est bon et le mot le plus long dans une ambiance détendue.

INFOS

Date(s) : les 2^e et 4^e mercredis de 19h30 à 21h30 à la Maison de la Laïcité, 7, rue des Brasseurs à 1400 Nivelles
Prix : gratuit

Petit déjeuner convivial :

1 croissant et 1 pistolet confiture avec café ou jus d'orange

INFOS

Date(s) : le 1^{er} samedi du mois de 8h30 à 10h à la Maison de la Laïcité, 7, rue des Brasseurs à 1400 Nivelles
Prix : 2,50 €/personne, gratuit pour les moins de 10 ans

Atelier de tricot - crochet

INFOS

Date : le mardi de 14h à 16h au 7, rue des Brasseurs à 1400 Nivelles
Prix : gratuit

Renseignements et inscriptions :

LEEP du Brabant wallon
7, rue des Brasseurs - 1400 Nivelles
Tél. : 067/21.21.66
Fax : 067/21.21.66
Courriel : mdlni@swing.be

Hainaut Occidental

Atelier citoyen : « DéCoNotes »

Rejoignez notre atelier chant conduit par notre animateur Patrick Joniaux.

Tout public

INFOS

2 jeudis par mois de 13h30 à 15h30 au Séminaire de Choiseul 11, rue des Sœurs de Charité à Tournai
Prix : gratuit

Renseignements et inscriptions :

Section régionale de Tournai de la LEEP, ASBL
Rue des Clairisses, 13 à 7500 Tournai

Tél. : 069/84.72.03

Fax : 069/84.72.05

Courriel : leep@swing.be

Liège

Atelier d'éducation aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté

INFOS

Date(s) : toute l'année, à raison de deux à quatre heures/semaine au chalet « Charles Bailly », chemin Michel Gobiet à 4000 Liège (sur Sainte-Walburge).
Prix : gratuit

Renseignements et inscription :

Pierre Etienne : 04/223.20.20 – pierre.etienne@leep-liege.be

Avec le soutien de la Région Wallonne et du ministère de la Communauté française - Direction générale de la Culture.

Module d'accompagnement intensif vers l'emploi salarié

À destination des demandeurs d'emploi disposant d'un projet professionnel clairement défini et possédant les connaissances métiers spécifiques à la réalisation de celui-ci.

INFOS

Date(s) : du lundi 1^{er} avril au vendredi 13 avril 2013. Séances d'information et inscription les mardis 12 et 19 mars 2013 de 10h à 12h, ainsi que les jeudis 7 et 14 mars 2013 de 14h à 16h au 19, rue Fabry, 4000 Liège.

Prix : gratuit.

Avec le soutien de la Région Wallonne et du Forem Conseil

Renseignements et inscriptions :

LEEP de Liège
Rue Fabry, 19 - 4000 Liège
Tel : 04/223.20.20
Courriel : aurelie.defrere@leep-liege.be

Luxembourg

Dessin

INFOS

Dates : les mercredis de 9h à 12h, du 16 janvier au 12 juin 2013 au 123 Rue de Sesselich - 6700 Arlon

Prix : pour 18 séances : 100 € ; pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale : 75 €

Gravure

INFOS

Dates : les mercredis de 9h à 12h, du 16 janvier au 12 juin 2013 au 123 Rue de

Sesselich - 6700 Arlon

Prix : pour 18 séances : 65 € ; pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale : 55 €

Peinture

INFOS

Dates : les lundis ou vendredis de 13h30 à 16h30, des 14 et 18 janvier aux 10 et 14 juin au 123 Rue de Sesselich - 6700 Arlon

Prix : pour 18 séances : 125 € ; pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale : 85 €

Poterie et céramique

INFOS

Dates : les vendredis de 14h à 16h, du 18 janvier au 14 juin 2013 à l'Espace Milan, Caserne Callemeyn - 6700 Arlon
Prix : pour 18 séances : 160 €, pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale : 110 €

Poterie et céramique

INFOS

Dates : les vendredis de 18h à 20h et les samedis de 10h à 12h. Des 18 et 19 janvier aux 14 et 15 juin 2013 à l'Espace Milan, Caserne Callemeyn - 6700 Arlon
Prix : pour 18 séances : 160 € ; étudiants (enseignement officiel) : 135 € ; enfants (10 à 14 ans) : 125 €

Atelier Nature

Balades découverte des forêts du grand Arlon. Cueillette et écologie.

INFOS

Tous les 2^e mardis du mois à 9h30, rendez-vous sur le parking de la Maison de la Culture d'Arlon
Prix : 3 €

Ateliers complémentaires (fabrication de produits ménagers, de cosmétiques naturels, conférences, cuisine sauvage...)

INFOS

Tous les 4^e mardis du mois de 9h à 12h au 11, rue des Déportés 11 - 6700 Arlon
Prix : en fonction de l'atelier proposé
Renseignements et inscriptions : LEEP de Luxembourg
Rue de Sesselich, 123 à 6700 Arlon
Tél. : 063/21.80.81 - Fax : 063/22.95.01
Courriel : ateliersartigue@gmail.com

Mons-Borinage-Centre

Atelier d'écriture créatrice :

« Écrire l'ombre et la lumière »

Par une animatrice expérimentée

de la Direction générale des Affaires culturelles du Hainaut.

INFOS

Date: le jeudi 18 avril 2013 de 18 à 20h à la Maison de Quartier « Les Bains Douches » - rue de Malplaquet 12 - 7000 Mons

Prix: 7€ pour 1 séance, 12€ pour 2 séances

Repas sur le thème: « Lectures et chansons sur grand écran »

Avec Jean-Pierre Schotte à l'accordéon et Patricia Beudin.

INFOS

Dates: le mardi 26 mars 2013 à 19h30 chez Déli-Sud - rue des Juifs 21 - 7000 Mons

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Mons Borinage centre

Rue de la Grande Triperie, 44 à 7000 Mons

Tél / Fax: 065/31.90.14 - Patricia Beudin ou Rosalie

Marchica

Courriel: leepmonsbor@yahoo.fr

Namur

Ateliers de la réussite scolaire pour les enfants de 5^e et 6^e primaires ainsi que les 1^{er} et 2^e secondaires

INFOS

Les ateliers sont donnés les lundis et jeudis de chaque mois durant l'année scolaire

Lieux:

- Maison de jeunes de Jambes, Parc Astrid, 21 - 5100 Jambes
- Haute École Albert Jacquard, Département pédagogique, rue des Dames Blanches, 3B - 5000 Namur
- Rue des Écoles 5 à Andenne

• Lieu à déterminer à Sambreville

Prix: gratuit

Ateliers d'anglais ou de néerlandais pour enfants de 4 à 12 ans

Tu as envie d'apprendre l'anglais en t'amusant ? Viens nous rejoindre 1 fois par semaine. Pas de devoirs, pas de leçons... Et tu vas épater tes copains & copines!

INFOS

Dates: les samedis matin et mercredis après-midi à Temploux - Jambes - Belgrade

Prix: 72€

Clubs de conversation pour adultes de plusieurs niveaux anglais, espagnol

Pour permettre à toute personne apprenant une langue étrangère, de la pratiquer avec un locuteur natif, à des prix démocratiques et à deux pas de chez soi!

INFOS

Club d'espagnol les lundis 18h à 19h

Club d'anglais les jeudis 18h à 19h (intermédiaire) et de 19h à 20h (confirmé)

Lieu: LEEP Namur, rue Lelièvre, 5 - 5000 Namur

Prix: 10 séances de 1h: 72€ avec abonnement à un magazine inclus

Ateliers de découverte de la langue et de la culture anglaises (adultes)

N'ayez pas peur de vous lancer dans cette expérience. Dans un petit groupe, vous aurez l'occasion de découvrir le plaisir d'apprendre une langue étrangère!

INFOS

Dates: les lundis 18h à 20h et les jeudis de 9h30 à 11h30 à la LEEP Namur, rue Lelièvre, 5 - 5000 Namur

Prix: 10 séances de 2h: 117€

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Namur, rue Lelièvre, 5 à 5000 Namur

Tél.: 081/22.87.17 - Fax: 081/22.44.53

Courriel: ligue-enseignement.namur@gmail.com ou

leepnamur@mifbn.org

Les formations à la Ligue... mars - avril 2013

6 mars

Visite du Palais de Justice de Bruxelles -

22 mars

Carte de vie: « Pour un nouveau départ » -

23 mars

Yves Saint Laurent Visionnaire

L'art du lâcher-prise

Prévenir et résoudre les conflits

interpersonnels

24 mars

Promenons-nous dans les bois! Les étangs et

les marais de Boitsfort et Uccle

Le plaisir de lire

15 avril

La méthode Gordon

Outiller les intervenants face au deuil

Mieux connaître et utiliser sa voix

16 avril

Les 10 outils de base de la gestion de projets

17 avril

Attitudes et techniques de communication

18 avril

Mieux gérer le stress dans la vie professionnelle et les associations

19 avril

Bien-être et émotions au travail dans le secteur non-marchand

20 avril

Antoine Watteau - La Leçon de Musique

21 avril

Promenons-nous dans les bois! La réserve naturelle du Kriekenput, les plateaux

d'Engeland et du Kauwberg

23 avril

Analyse financière dans le secteur non

marchand

27 avril

Conte, conteur et société

Mains qui tracent et racontent

Le massage de détente

Visite des Serres Royales de Laeken

29 avril

La relation d'aide avec les femmes marocaines

Pour en savoir plus sur nos stages et tout notre programme de formations; visitez le site de la Ligue

➔ www.ligue-enseignement.be

ou contactez le secteur formation au

02/511.25.87

Pour ne pas perdre le fil...

Vendredi matin, 9h, le Centre de Jeunes d'Anderlecht ouvre sa porte à un groupe de femmes. Ces mères venues de deux écoles anderlechtoises n'ont pas été refroidies par la météo du mois de novembre. Pendant six semaines, elles participent à un atelier autour du tricot proposé par la Ligue de l'Enseignement en partenariat avec l'ASBL Esperluette.

Cet atelier, intitulé «Pour ne pas perdre le fil...», a pour ambition de sensibiliser les femmes à une consommation citoyenne et au développement Nord/Sud. Ceci à travers la découverte des différentes fibres textiles et de leur moyen de production dans le Nord et dans le Sud. C'est aussi un lieu de rencontres et d'échanges pour ces femmes venues de différents continents.

La Ligue propose des cours de français à destination des parents d'élèves dans deux écoles communales anderlechtoises. En complément de ces cours, les animatrices invitent les parents à des activités d'éducation à la citoyenneté, dont le projet «Pour ne pas perdre le fil...». Ce projet est né de la rencontre entre les animatrices de la Ligue et Cécile Sacrée de l'ASBL Esperluette. Cette dernière a un savoir-faire à transmettre : le tricot et le crochet. Elle a aussi un projet : *promouvoir le rôle socio-économique de la femme du «Sud» et celle issue de l'immigration en Belgique, promouvoir une citoyenneté active pour ces femmes dans leur lieu de vie et dans leur communauté «ici» et «là-bas».*

Très vite, nous nous rendons compte que le tricot et le crochet sont des outils en or pour la formation des mères issues de l'im-

migration que nous rencontrons dans les écoles anderlechtoises. Apprendre à tricoter ou à crocheter, c'est apprendre à compter des mailles, lire un schéma ou un tableau, à projeter un motif. C'est développer une motricité fine et précise nécessaire à l'apprentissage de l'écriture. C'est apprendre aussi tout un vocabulaire en français : on passe de l'endroit à l'envers, on saute, on augmente et on réduit. C'est aussi apprendre que l'on peut développer une activité économique à partir de nos savoir-faire et que l'on peut soutenir l'activité économique de notre famille restée au pays. Enfin, c'est prendre du temps pour soi et se relaxer.

Un intérêt pour le commerce équitable

Grace à une projection de diapositives en début d'atelier, nous apprenons qu'il existe des fibres naturelles, artificielles ou synthétiques. Que certaines sont protégées, d'autres produites en grande quantité dans des usines à haute technologie. Nous comprenons que le producteur burkinabè, qui jette des pesticides sur son champ de coton à mains nues, ne se bat pas avec les mêmes armes sur le marché du textile que le producteur américain, qui épand les pesticides

par avion sur des hectares d'exploitation. Nous nous apercevons que l'on peigne la laine en Afrique, comme on la peigne en Amérique du sud.

Alors, le français n'est plus une barrière, mais la langue commune entre ces femmes venues de Pologne, du Maroc, de Roumanie, de Tunisie, du Chili, du Tibet ou encore d'Italie. Elles réagissent sur les inégalités entre le Nord et le Sud : sur les moyens de production, mais aussi sur les conditions de travail. Elles font référence à leur pays d'origine à de nombreuses reprises, et remarquent les similitudes dans la fabrication du textile : «C'est comme ça chez moi aussi.» Enfin, elles découvrent que le Sud est pour beaucoup dans le développement du marché du textile européen (importation de fibres naturelles et de savoir-faire), quand bien même les pays occidentaux dictent les lois du marché.

C'est alors que nous nous posons la question de la consommation : pourquoi le t-shirt que j'achète sur le marché est si peu cher ? Quel prix devons-nous payer pour des textiles de qualité ? La production de textile à partir de la fibre de bambou est moins polluante que la production du coton. Mais où puis-je

trouver des textiles en bambou? Nous butons sur la question du budget. Alors nous prenons rendez-vous. Nous nous retrouverons pour une visite des ateliers des Petits Riens où l'on nous expliquera le marché de la seconde main et l'économie sociale qui en découle. Et nous attendons le printemps avec impatience pour visiter l'exploitation «Le mohair du vieux château», où l'on nous montrera la tonte des chèvres Angora et le filage de la laine.

Mais déjà, dans l'atelier, la concentration règne. Cécile a sorti les aiguilles et la laine. Rapidement, les plus habiles montrent leurs techniques à leur voisines. Plus besoin de se parler, les gestes sont internationaux. L'heure passe et il est difficile de s'arrêter. Alors, nous nous donnons rendez-vous la semaine suivante, «pour ne pas perdre le fil»...

Plus d'informations

ASBL Esperluette
Rue du Gai Logis, 17 B-4030 Liège
Tél.: +32(0)42855872
Mail: cs.esperluette@gmail.com
www.esperluette-asbl.be

Cultures plurielles - Printemps-été 2013

Visite du Louvre-Lens La Galerie du Temps!

Le 21 septembre 2013 à 8h30

Yves Saint Laurent, visionnaire

Le samedi 23 mars 2013 à 14h

Antoine Watteau La Leçon de Musique

Le samedi 20 avril à 10h30

Rétrospective Henry Van de Velde

Le samedi 5 octobre 2013 à 14h30

Visite des Serres Royales de Laeken

Le samedi 27 avril 2013 à 10h

Une visite chez Victor Horta et une balade Art Nouveau

Le samedi 8 juin 2013 à 10h

Visite du rucher participatif d'Etterbeek

Le mercredi 22 mai de 14h à 16h30

Promenons-nous dans les bois! Un groupe de promenade à pied

Rendez-vous pour le printemps 2013 :

Le dimanche 24 mars 2013 :
Les étangs et les marais au cœur des bois qui bordent Boitsfort et Uccle.

Le dimanche 21 avril 2013 :
Les prairies, marais et petits ruisseaux de la réserve naturelle du Kriekenput, les plateaux d'Engeland et du Kauwberg.

Le dimanche 26 mai 2013 :
Le magnifique site naturel et architectural entourant le Rouge-Cloître.

Le dimanche 23 juin 2013 :
À la rencontre de 400 espèces d'arbres de l'Arboretum de Tervueren.

www.ligue-enseignement.be
ou contactez le secteur formation au
02/511.25.87

Questions à Cécile Sacrée, de l'ASBL Esperluette

Eduquer : Quelle a été votre motivation pour créer ce projet ?

Cécile Sacrée : Le projet de l'ASBL Esperluette est né de mes expériences personnelles et professionnelles. Les femmes de mon entourage ont montré un réel intérêt pour toutes mes confections en tricot ou en crochet. Elles m'ont incitée à transmettre mon savoir-faire. Mon long séjour en Algérie m'a fortement sensibilisé aux questions concernant le genre et le développement de la citoyenneté de la femme. Mon parcours professionnel n'a fait que renforcer cet intérêt. En outre, mon travail en tant que chargée de mission « Migration et Développement » (Centre National de Coopération au Développement), m'a amenée à vouloir faire évoluer le projet vers la connaissance des fibres utilisées, leur production et leur consommation.

Eduquer : Que retenir-vous de l'atelier que vous avez animé pour les apprenantes de la Ligue ?

Cécile Sacrée : Dans les différents groupes de femmes que je forme, je rencontre la même motivation pour apprendre de nouveaux savoir-faire. L'apprentissage du tricot et du crochet constitue un support intéressant pour l'alphabétisation et l'apprentissage du Français-Langue Étrangère.

Ce qui a été spécifique à la LEEP, c'est la dynamique rencontrée lors de la projection des diapositives sur les fibres et sur leur production.

J'ai été étonnée du questionnement des apprenantes et de la dynamique des échanges. Ceci montre un réel intérêt de ces femmes sur les produits qu'elles consomment.

Un point important pour moi, c'est que cette formation a permis à ces femmes, souvent isolées et mises hors circuit de tous débats sociétaux, de pouvoir acquérir et développer des connaissances sur ce qui touche à l'écologie et au développement durable.

Cette partie de la formation a pris une importance grâce au partenariat mené avec les animatrices de la Ligue. Elles ont donné à l'apprentissage du tricot-crochet l'occasion de ne pas être uniquement une activité occupationnelle. Ainsi, l'atelier est devenu un réel espace d'éducation à la citoyenneté pour ces femmes socialement fragilisées.



PESTALOZZI

« Apprendre avec la tête, avec le cœur et avec les mains »

Johan Heinrich Pestalozzi est né en 1746 à Zurich et est décédé à Brugg en 1827. Orphelin de père dès l'âge de 6 ans, il est élevé par sa mère et une servante qui se consacrent entièrement à l'éducation de Johan, de son frère et de sa sœur. Il fait des études à l'Académie de Zurich, une ville qui, en cette fin du XVIII^e siècle, était un foyer intellectuel intense où les idées nouvelles étaient longuement débattues.

J.-J. Rousseau, tout particulièrement, devait avoir une forte influence sur Pestalozzi avec les publications la même année (1762) de l'Émile et du Contrat social dans lequel il affirme la souveraineté du peuple. « *Rousseau brisa avec la force d'un Hercule les lourdes chaînes de l'esprit humain* » écrit-il en 1826.

Acquis aux idées nouvelles, considéré comme un révolutionnaire, Pestalozzi est accusé d'avoir trempé dans un complot contre la sûreté de l'État ; il est emprisonné et condamné à payer une amende. Cet événement l'orienta définitivement dans un combat pour l'établissement d'un régime démocratique et pour la défense des pauvres.

Un réformateur social

Après avoir été tenté par des études de théologie, il se tourna vers le droit qui lui semblait mieux convenir pour l'objectif qu'il s'était assigné : être un ré-

formateur social.

En 1769, il épouse Anna Schulthess, une amie d'enfance qui partageait son sens profond de la solidarité et avec laquelle il vécut en parfaite harmonie jusqu'à son décès en 1815. En 1770, le couple a un fils, Jacquel, dont il soignera avec tendresse l'éducation et l'instruction. C'est sa première expérience pédagogique où il agit avec prudence, fait découvrir, développe les sens, prend la nature comme modèle, fait apparaître les choses avant les mots.

Quelques années auparavant, en 1768, Pestalozzi avait quitté Zurich pour s'établir en pleine campagne et devenir agriculteur. Il y fit construire une maison qu'il appela « Neuhof », la « Nouvelle ferme » avec l'arrière-pensée de tirer profit de la culture, mais aussi d'aider la population paysanne pauvre environnante.

En 1775, il ouvrit à Neuhof une école des mendiants fré-

quentée par des enfants qu'il recueillait dans la campagne. Très rapidement ce projet généreux, mais utopique, le conduisit, malgré l'aide financière de son épouse, à la faillite ; il fallut vendre les champs qu'il avait acquis. Il se replia alors sur Neuhof où il ouvrit un asile pour les enfants pauvres des deux sexes de 10 à 20 ans (1775). Il les hébergeait, les nourrissait et les habillait, tout en essayant de les instruire et en leur confiant des travaux manuels (travail des champs, fabrication de fromage, filature...). Il mettait ainsi en application une idée importante de sa méthodologie : associer le travail manuel et l'instruction élémentaire¹.

Mais, malgré l'aide généreuse de bienfaiteurs, cette expérience devait également être un échec : l'indiscipline de ses hôtes, les difficultés d'argent, les maladies des enfants eurent raison de sa générosité. L'expérience du Neuhof prend fin en 1780. Il

passé alors dix-huit années dans la pauvreté et profondément désespéré de n'avoir pu réaliser son projet.

C'est pendant cette période qu'il composa la plupart de ses écrits. En 1781, paraît le premier volume de *Léonard et Gertrude*, un roman populaire qui connut un grand succès et qui fut suivi de plusieurs tomes. En 1797, il publie les *Fables* qui ont un caractère social. Sa production littéraire, non seulement lui permet de vivre et de nourrir sa famille, mais lui accorde aussi une certaine notoriété qui dépasse les frontières.

Ainsi, en 1792, l'Assemblée législative française lui décerne le titre de citoyen français car « les hommes qui, par leur écrits et leur courage, avaient servi la cause de la liberté et de l'affranchissement des esprits ne pouvaient être regardés comme étrangers en France. » La même année, il rencontre Goethe, Klopstock, Herder et d'autres personnalités qui s'intéressaient à son engagement pédagogique².

Exercices intellectuels et manuels

En 1798, la révolution éclate en Suisse : le nouveau gouvernement de la Confédération helvétique ouvre un orphelinat pour enfants de 6 à 10 ans à Stans, à quelques kilomètres du lac des Quatre-cantons. Pestalozzi est désigné comme instituteur, puis directeur de l'établissement ; bien qu'âgé de 52 ans, il prend ses fonctions avec enthousiasme, car il va pouvoir mettre en application les idées pédagogiques qu'il a exposées dans *Léonard et Gertrude*.

Mais Pestalozzi dut faire face aux critiques de ceux qui lui reprochaient d'avoir pris le parti de la Révolution, soutenu par l'armée française ; les conditions matérielles étaient également fort médiocres ; manque de personnel, intendance insuffisante, il devait s'occuper de tout, jusqu'aux soins à apporter aux pensionnaires lorsqu'ils étaient souffrants. En ce qui concerne l'aspect pédagogique, il avait mis en œuvre la méthode utilisée à Neuhof : ne pas laisser les enfants inactifs mais sans cesse les occuper, faire appel aux plus avancés pour aider les plus faibles, alterner les exercices intellectuels avec les exercices manuels. L'expérience de Stans fut fort brève : les autorités, à cause de la guerre, réquisitionnèrent l'orphelinat pour en faire un hôpital militaire.

Quelques temps plus tard (1800), il devint instituteur dans une école régulière installée dans le château de Burgdorf (Berthoud) ; il tint une classe d'enfants des deux sexes et devint fort rapidement le directeur de l'éta-



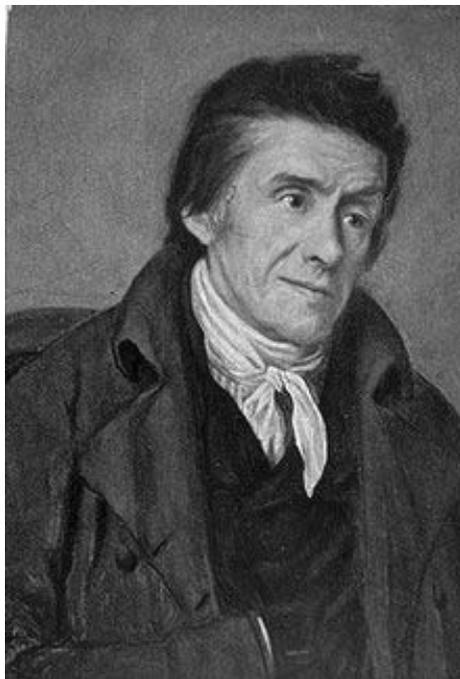
blissement promu « Institut d'éducation de Burgdorf ». La fonction de directeur lui convenait beaucoup moins bien car ce qu'il désirait avant tout, c'était enseigner à l'école élémentaire, apprendre à lire et à écrire. En 1801, il écrivit d'ailleurs deux ouvrages sur ce thème de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture : *Instructions pour apprendre à lire et à épeler*, et surtout *Comment Gertrude instruit ses enfants*, ouvrage dans lequel il trace les grandes lignes de ce qu'on appellera la méthode Pestalozzi.

L'institut de Burgdorf connut un succès retentissant : toutes les matières étaient étudiées y compris les sciences, la discipline était libérale. La réputation de l'Institut fut telle que des pédagogues venus d'Allemagne, du Danemark, d'Italie, d'Écosse, des États-Unis venaient le visiter pour s'initier aux méthodes pestalozziennes. Mais c'est en vain que Pestalozzi essaya d'introduire

son message pédagogique en France. En 1802, il fait le voyage à Paris avec le désir de convaincre Bonaparte à sa cause : ce fut un échec ; Talleyrand considérera que « c'est trop pour le peuple ». Pestalozzi écrira plus tard avec une pointe d'amertume : « On pourrait faire des enfants français les premiers hommes du monde s'ils étaient élevés par des mains allemandes. »

Yverdon

Mais c'est à la fin de sa vie qu'il connut, après de nombreux échecs, une franche reconnaissance de son engagement et de ses qualités. En 1805, le conseil municipal de Yverdon, canton de Vaud, fit appel à ses services pour diriger un Institut pédagogique. L'établissement, installé dans un château mis gratuitement à sa disposition, devint rapidement une curiosité, une sorte de laboratoire pédagogique³. Il fut fréquenté



par des garçons juifs, protestants et catholiques de 7 à 16 ans, venus de toute la Suisse et de l'étranger, appartenant à tous les milieux sociaux, riches et pauvres, et parlant le français ou l'allemand. Des enseignants étrangers, principalement allemands et du nord de l'Europe, ainsi que des personnalités comme Mme de Staël et Benjamin Constant, Froebel, Maine de Biran, ont visité Yverdon⁴.

Le rythme scolaire y était intense : dix heures de leçons par jour, de six heures du matin à huit heures du soir, mais aucune leçon ne durait plus d'une heure et les activités étaient variées. Le programme prévoyait des exercices par groupes, des travaux en classe pour la lecture et l'écriture, des moments ludiques, des promenades pédagogiques - Pestalozzi accordait beaucoup d'importance aux promenades et aux excursions - et des stages chez des artisans. On y alternait des travaux manuels (cartonnage, jardinage) et les exercices intellectuels. La gymnastique n'était pas négligée et le chant jouait un grand rôle dans l'éducation.

Les maîtres se réunissaient régulièrement - conseils de classe avant la lettre - pour discuter des élèves et établir des rapports. Il n'y avait ni punitions ni récompenses. Pestalozzi, qui refusait l'émulation et la crainte, recevait régulièrement les enfants par groupe de quatre ou cinq afin de les entendre, de répondre à leurs questions et à leurs demandes. Pestalozzi accordait également une grande

importance à l'éducation morale fondée sur le dialogue, la tolérance et la religion. Il donnait ainsi aux élèves beaucoup de son temps et d'affection, et jouait, en quelque sorte, un rôle de « père ».

Mais le tableau ne pouvait être totalement idyllique. Pestalozzi dut faire face aux critiques des protestants orthodoxes qui l'accusaient d'antichristianisme et de trop négliger l'éducation religieuse. Il dut aussi affronter de nombreux problèmes de rivalités et de jalousie entre les enseignants et ses collaborateurs.

Néanmoins, il demeure dans l'histoire de la pédagogie le promoteur de l'éducation populaire. Persuadé que l'instruction pouvait faire reculer la misère et la délinquance, il incarne l'image d'un philanthrope pour qui l'éducation était un acte de charité vis-à-vis des pauvres. En 1826, il quittera Yverdon pour se retirer à Neuuhof où il terminera sa vie un an plus tard. Sa tombe est visible à Birr, près de l'église, en Argovie⁵.

1. Voir *Lettres sur l'éducation de la jeunesse pauvre des campagnes*, T. VIII.
2. Friedrich Gootlieb Klopstock, poète 1724-1803 – Johan Gottfried von Herder, poète, théologien et philosophe 1744-1803 – Goethe 1749-1832.
3. Par la suite, sous l'impulsion de Pestalozzi, trois autres instituts seront créés à Yverdon : en 1806, un institut pour les filles, en 1813, pour les enfants sourds, et en 1818, pour les enfants pauvres.
4. Madame de Staël (1766-1817) était d'origine genevoise et fut la compagne de l'écrivain et homme politique, né à Lausanne en 1767, Benjamin Constant. Friedrich Fröbel (1782-1852), pédagogue et fondateur du « jardin d'enfants ». Pierre Maine de Biran, philosophe (1766-1824).
5. A Yverdon où a été créé un centre d'études Pestalozzi, on a fêté, en janvier 2013, le 266^e anniversaire de sa naissance.

Bibliographie

- Gabriel COMPAYRÉ, *Pestalozzi et l'éducation élémentaire*, 7^e éd. Paris, s.d., 126 p. (Collection Les grands éducateurs);
- Louis MEYLAN, *Actualité de Pestalozzi*. Préface de Maurice Debesse, Paris 1961, 92 p. (Collection Faits et doctrines pédagogiques);
- E. AEPPLI, *Pestalozzi, sa vie, sa pensée, son action au service du peuple*, Genève 1946, 231 p. (Collection Les vainqueurs, 15);
- Michel SOËTARD, *Johan Henrich Pestalozzi dans Jean HOUSSAYE, Quinze pédagogues. Leur influence aujourd'hui*, Paris, A. Colin, 1994, pp. 37-50.

Scolarité durable pour école passive

En Région de Bruxelles-Capitale, à partir de 2015, toutes les constructions neuves ou rénovations lourdes devront adopter le standard passif, tant pour le logement, les bureaux que pour les écoles. La Région bruxelloise sera ainsi la première au monde à adopter ce standard, permettant de diviser sa facture d'énergie par dix.

Le 19 octobre 2012 fut un jour particulièrement important au niveau de la politique énergétique de la Région de Bruxelles-Capitale. Considérée comme «la passoire énergétique de l'Europe» fin des années 1990, voilà que Bruxelles se dote d'un plan «Passif 2015». Signé entre les acteurs du secteur de la construction et la ministre régionale de l'Énergie et de la Rénovation urbaine, cet accord implique que tout permis d'urbanisme pour la construction ou la rénovation lourde d'un logement, d'un immeuble de bureaux ou encore d'une école, introduit après le 1^{er} janvier 2015, respectera le standard passif.

Plus qu'une évolution, il s'agit d'une révolution, car la Région bruxelloise sera la première au monde à adopter ce standard. La Région de Bruxelles-Capitale se veut dès lors figure de proue d'une mesure qui sera imposée à tous, au sein de l'Union Européenne, dès 2021.

En Wallonie

La déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014,

intitulée «Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire», mentionne en pages 74 et 75: «*En ce qui concerne les nouveaux bâtiments, toute construction respectera la norme 'très basse énergie' à partir de 2014. Elle respectera la norme 'passive' ou équivalente à partir de 2017. À partir de 2019, toutes les nouvelles constructions - en plus de la norme passive - devront respecter au minimum la norme 'zéro-net' et tendre vers des bâtiments à énergie positive (production d'énergies renouvelables supérieure ou égale à la consommation d'énergie primaire non-renouvelable, sur base annuelle). Les rénovations d'ampleur, en particulier d'habitations, respecteront la norme très basse énergie à partir de 2015. Toutes les autres rénovations devront tendre vers la norme 'très basse énergie'.*»¹

Passives, nos écoles ?

La Fédération Wallonie-Bruxelles, Service général des infrastructures scolaires, a édité, en 2010, une brochure intitulée «Passives, nos écoles?», disponible à l'adresse

www.infrastructures.cfwb.be/fileadmin/sites/agi/upload/agi_super_editor/agi_editor/documents/SGIPrS/livret_DD_pour_le_web.pdf. Cette brochure met en avant aussi bien les enjeux environnementaux et techniques, que pédagogiques des écoles passives.

Le standard passif

Le standard passif signifie que le bâtiment présente un certain niveau d'isolation thermique et une prestation énergétique extrêmement faible. Ce score est exprimé à l'aide de plusieurs indicateurs, dont les principaux sont la valeur K et le niveau E² :

- la valeur K indique le niveau global d'isolation (murs, toitures, sols, fenêtres) et ne peut dépasser 45. Plus cette valeur est faible, mieux la maison est isolée ;
- le niveau E correspond au degré de consommation totale du bâtiment en énergie. La norme légale est de 100 (80 à Bruxelles). Cet indicateur tient compte à la fois de l'isolation de la ventilation et de l'auto-production d'énergie (pan-

“ La Région de Bruxelles-Capitale se veut figure de proue d'une mesure qui sera imposée à tous, au sein de l'Union Européenne, dès 2021. ”

neaux solaires par exemple).

Comme le mentionnait Valérie Silberberg dans le numéro 82 d'Eduquer de mai 2011, la Région bruxelloise est confrontée à un véritable boom démographique : « 959.318 habitants dans les 19 communes bruxelloises en 2000, 1.031.215 en 2007, 1.200.108 en 2020... Soit 170.000 citoyens supplémentaires dans dix ans. On prévoit dès lors, à l'horizon 2020, une hausse de 45% dans le maternel bruxellois, de 35% dans le primaire et de 27% dans le secondaire (...) à l'horizon 2014-2015, 7.000 places devraient être créées dans l'enseignement maternel (tous réseaux et langues confondus). Pour le primaire, le besoin est évalué à 11.070 places. »³

Quelles seront alors les mesures à respecter pour les nouvelles écoles à construire ou à rénover ?

Construction ou reconstruction

Les exigences seront les suivantes :

- un besoin net de chauffage et un besoin net de refroidissement (air conditionné) respectivement inférieur ou égal à 15 kWh par m³ et par an (soit cinq fois moins que la consommation d'une école classique) ;
- une consommation d'énergie primaire pour le chauffage, le refroidissement, l'éclairage et les autres appareils électriques inférieure ou égale à 95 – 2.5X la compacité⁴ (cinq fois moins que la consommation d'un bâtiment classique) ;
- une température de surchauffe qui ne peut dépasser les 25°C que pendant 5% de la période d'utilisation (alors qu'actuellement beaucoup d'écoles sont surchauffées).

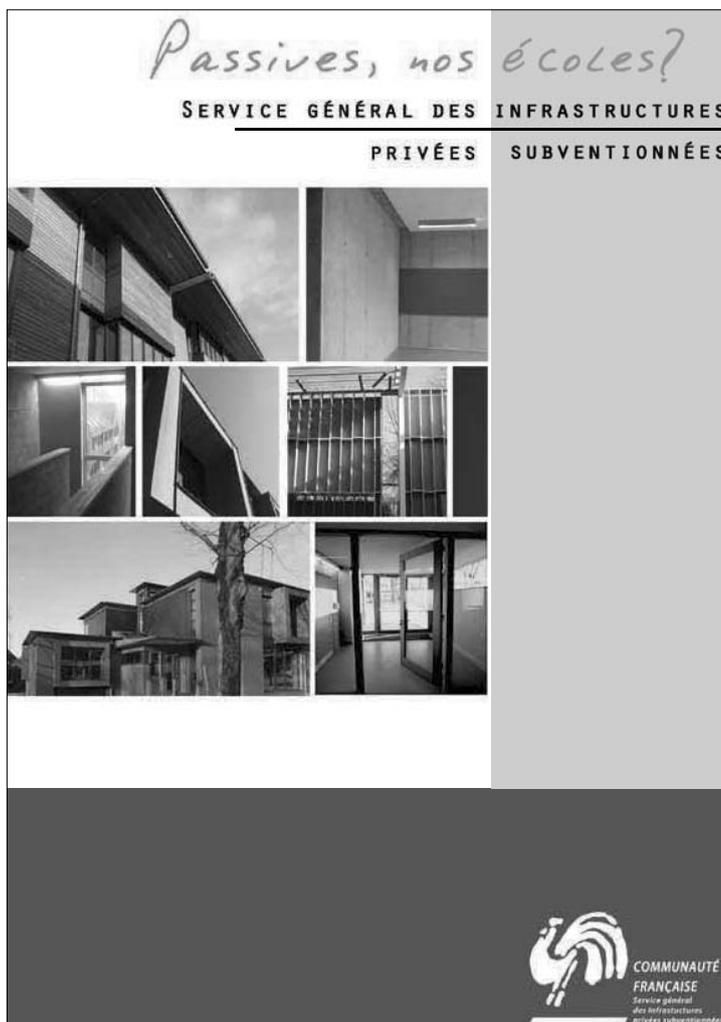
Pour tout permis d'urbanisme introduit à partir du 1^{er} janvier 2018, une exigence supplémentaire est prévue : respecter une norme stricte d'étanchéité à l'air.

Enfin, lorsque la configuration du bâtiment est défavorable (faibles apports solaires dus à de l'ombrage ou une mauvaise orientation) ou possède une mauvaise compacité, des dérogations ont été pensées.

Rénovation lourde

En cas de travaux de rénovation d'au moins 75% de la superficie de déperdition du bâtiment comprenant le remplacement de toutes les installations techniques, les exigences à respecter sont les mêmes exigences que pour le neuf, moyennant l'application d'une marge de souplesse de 20% (excepté pour le risque de surchauffe).

1. www.uwe.be/uwe/presse/communiqués/declaration-de-politique-regionale-wallonne.pdf
2. Pour plus d'informations, voir la Directive Européenne 2002/91/CE sur la Performance Energétique des Bâtiments.
3. Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale, Les cahiers de le l'IBSA, n°2, juin 2010.
4. La compacité est le rapport entre la surface de déperdition (murs, toits...) et le volume à chauffer.



Le temps de l'errance

Peu avant sa mort prématurée, le brillant graphiste belge Guy Schockaert réalisa pour ses étudiants une « Ligne du temps ». En 902 entrées et 755 images, elle traverse l'histoire de l'art, de l'écriture et de l'imprimerie, des peintures préhistoriques au graphisme des J.O. de Londres. L'objet répond à sa manière, et dans un domaine spécifique, l'image et la typographie, à l'inquiétude des professeurs de l'enseignement supérieur devant le manque de connaissances historiques de leurs étudiants.

Mais, en même temps que sa *Ligne du temps* tente de suppléer à ce manque, Schockaert, dans sa préface, en propose une lecture non linéaire : « *Laisser vagabonder son esprit sur un planisphère, regarder une ligne du temps, découvrir le temps qui passe, la chronologie des événements, des successions inattendues, se laisser emporter par le temps ; à lire ou à regarder, voilà notre esprit en errance.* »

Il ne s'agissait donc pas pour lui de « revenir » à la chronologie, mais plutôt d'insérer la linéarité chronologique de l'Histoire traditionnelle parmi les curiosités erratiques de la consommation culturelle contemporaine. Dans ce dispositif, la ligne n'est plus le modèle, elle est conservée comme une des lectures possibles, un des chemins d'une carte où les images dialoguent à travers le temps et non obligatoirement selon leur succession historique.

La Mort de l'Auteur

Cette conception du passé comme espace d'errance à l'intérieur du présent a elle-même une histoire. En 1963, Roland Barthes publie un essai de critique littéraire, *Sur Racine*, qui déclenche une violente polémique. Spécialiste du 17^e siècle,

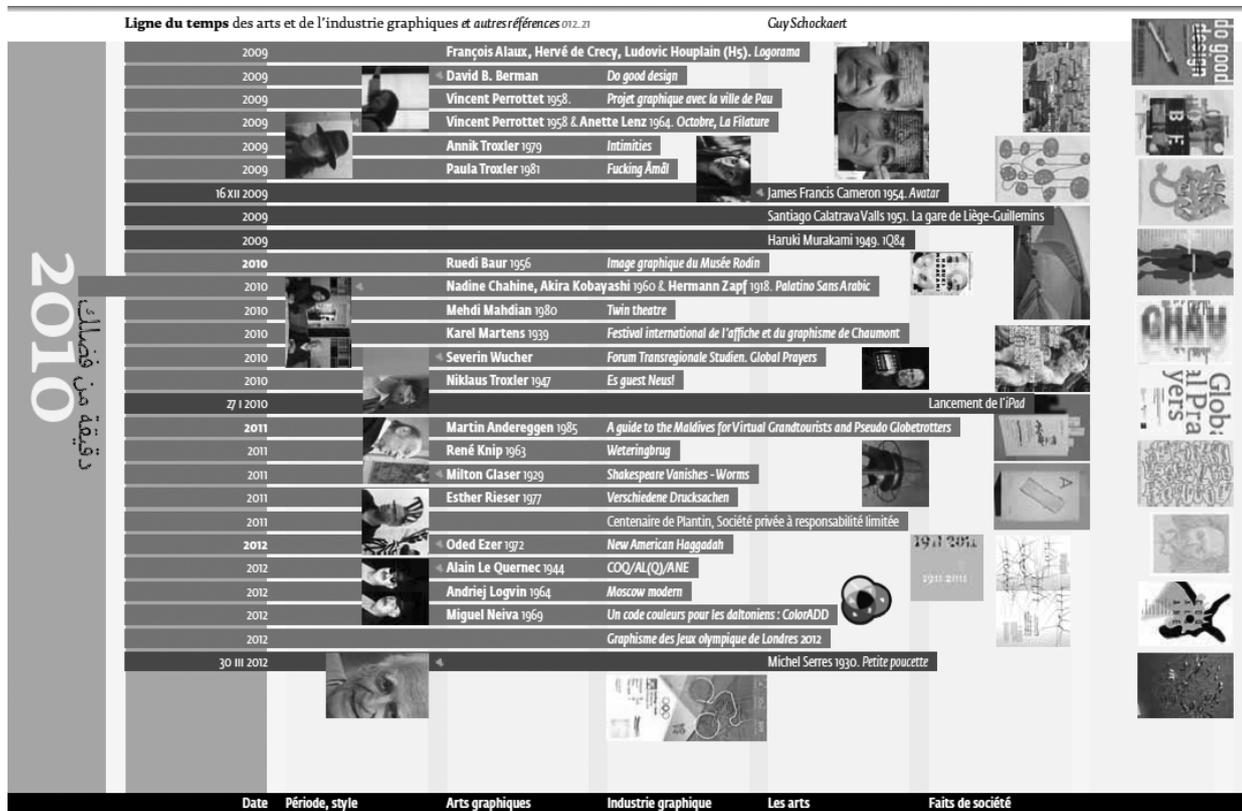
éditeur de Racine dans la Pléiade, Raymond Picard publie contre Barthes un pamphlet intitulé *Nouvelle Critique, nouvelle imposture*. Et Barthes y répond par un bref essai : *Critique et Vérité*, dans lequel il justifie sa relecture de Racine : « *Dès la Libération (ce qui était normal), une certaine révision de notre littérature classique a été entreprise... Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un pays reprenne ainsi périodiquement les objets de son passé et les décrive à nouveau pour savoir ce qu'il peut en faire.* » (Barthes 1966, 9).

Pour lui, la Libération, comme événement historique, ouvre une nouvelle époque et appelle à se libérer. En littérature, cet appel de la liberté implique une « révision », une nouvelle manière, non seulement de lire, mais de voir la littérature classique. Car, en vérité, il n'est pas question seulement de lire autrement le patrimoine littéraire. *Sur Racine* n'est pas que la relecture d'un classique par une nouvelle génération. C'est une rupture avec la notion même d'héritage. Une remise en question des classiques comme patrimoine. Et c'est cela qui est insupportable aux yeux des gardiens du Temple. Le principe-même de l'histoire littéraire, comme de l'histoire na-

tionale ou de l'histoire de l'art, est jusqu'alors celui d'un arbre généalogique. Chaque œuvre, chaque auteur, chaque école s'expliquent par les œuvres, les auteurs, les écoles de la génération précédente, et ainsi de suite jusqu'aux origines. La littérature est un patrimoine dont chaque génération hérite et qu'elle enrichit pour la génération suivante.

L'auteur est la clé de cette vision patrimoniale. Et le sens de l'œuvre doit être recherché dans les intentions de l'auteur, replacé dans son milieu et dans son époque, « *pour qu'il nous assure lui-même de ce que signifie son œuvre : on veut à tout prix faire parler le mort ou ses substituts, son temps, le genre, le lexique, bref tout le contemporain de l'auteur.* » (Barthes 1966, 59). Pour Barthes au contraire, « *l'œuvre n'est entourée, désignée, protégée, dirigée par aucune situation.* » (1966, 54).

Dans la foulée, il publie un texte au titre incendiaire : *La mort de l'Auteur*. Non seulement, il faut rompre avec l'auteur comme gardien du sens ultime de son œuvre, mais l'œuvre n'a pas de sens ultime. Elle n'a que le sens que lui donnent ses lecteurs : « *L'unité d'un texte n'est pas dans son origine mais dans sa destination.* » L'auteur certes est d'une



certaine époque, d'un certain lieu. Mais le texte, lui, n'a pas d'origine. Il est « un tissu de citations, issu des mille foyers de la culture ». « Il est fait d'écritures multiples, issues de plusieurs cultures et qui entrent les unes les autres en dialogue, parodie, en contestation ; mais il y a un lieu où cette multiplicité se rassemble, et ce lieu, ce n'est pas l'auteur, comme on l'a dit jusqu'à présent, c'est le lecteur (...). »

Le règne du lecteur

Le lecteur devient ainsi le personnage central de l'aventure : « Pour rendre à la littérature son avenir, il faut renverser le mythe : la naissance du lecteur doit se payer de la mort de l'auteur ». Et singulièrement la mort des auteurs morts. Désormais, libérés de la tutelle des auteurs morts, les lecteurs sont libres de leur lecture. Ils ne sont plus les membres d'un arbre généalogique où leur place est prédéterminée. Ils sont face à une multitude de textes qui ne sont organisés par aucun système préalable.

Première conséquence : l'œuvre sans auteur et sans origine, est toujours au présent : « tout texte est écrit éternellement ici et maintenant ». Les œuvres du passé ne disparaissent pas, mais elles existent en tant qu'elles sont présentes et non comme instants dans une chronologie. Elles ne sont pas les dernières

paroles de morts auxquels vouer un culte, une tradition qu'il s'agit de respecter et de renouveler. Il s'agit d'œuvres absolument contemporaines dont l'effet a lieu ici et maintenant. L'Histoire continue d'exister mais comme présent, plus comme passé. L'Histoire n'est plus linéaire, elle est « monumentale ».

La télévision, la grande surface culturelle, le web, ne sont pas des bibliothèques où les œuvres du passé sont stockées. Elles sont le lieu où toutes ces œuvres coexistent et tissent entre elles des liens multiples. La bibliothèque était construite sur le modèle d'un cimetière où il est possible de retrouver la parole de tel ou tel mort. Dans les médias contemporains, les œuvres vivent ensemble dans le temps présent : « La marquise de Sévigné sort avec Bukowski, Mallarmé converse avec Saint-Augustin, Casanova avec Heidegger. » (Sollers 2012, 829). Les frontières entre les genres disparaissent. Toutes les œuvres entrent dans un « texte » généralisé où elles vivent en interaction.

Dans la série télévisuelle *Boardwalk Empire*, le spectateur retrouve tous les gangsters légendaires de la prohibition, Al Capone, Lucky Luciano, Meyer Lansky et Arnold Rothstein. Rothstein, le chroniqueur rock Nick Tosches lui a consacré un roman, *Le Roi des Juifs*. Mais Tosches ne suit pas simplement la

York (2002). Et les émeutes de ces bas quartiers de NY contre la conscription pendant la guerre de sécession, décrites par Tosches et reconstituées par Scorsese, conduisent sans effort au nouveau *Lincoln* de Spielberg ou au *Django* de Tarantino.

Il ne s'agit plus d'initiation à une culture commune, il ne s'agit plus d'érudition, il ne s'agit plus d'Histoire. Il s'agit d'un parcours qui n'a son sens qu'individuel, d'une expérience qui n'a son sens que dans l'instant. Comme dit l'historien François Hertog, « on est, dans un présent qui n'a cessé de s'étendre et (...) qui produit chaque matin, à chaque instant, le passé et le futur dont il a besoin. » Le passé, toute la culture du passé, toutes les cultures du passé, sont un immense jardin offert à l'errance de l'homme contemporain qui ne se rend ici ou là qu'en fonction de sa propre quête.

Sources

- Guy SCHOCKAERT, *Ligne du Temps des Arts et de l'Industrie graphiques et autres références*, Ad hoc Design, 2012, 32 pages ; Roland BARTHES, *Critique et Vérité*, Paris, Seuil (Tel Quel), 1966, 79 pages ; *La Mort de l'Auteur in Œuvres complètes, tome II (1966-1973)*, Paris, Seuil, 1994, pp. 491-495 ; Philippe SOLLERS, *Fugues*, Paris, Gallimard, 2012, 1114 pages ; François HARTOG, *La Lumière du futur s'en est allée*, in Books #40, février 2013, pp. 20-22.

publications



Réussir l'école du socle en faisant dialoguer et coopérer les disciplines

Francis Blanquart et Céline Walkowiak.
On croit trop souvent que l'approche pédagogique par les compétences conduit à la parcellisation des savoirs, à l'isolement des professeurs et des élèves enfermés à jamais dans le couple objectif/évaluation. Certains voient ainsi, derrière la mise en place de «l'école du socle commun», le déploiement d'une technologie anonyme dépersonnalisante et le quadrillage de toutes les activités scolaires sous l'emprise de «grilles» de toutes sortes... Organisé autour des pratiques scolaires de classe au collège et en seconde de lycée, cet ouvrage s'attache à tous les aspects de la pédagogie ouverte et innovante nécessaire à la réussite de «l'école du socle commun». Il permet de repenser l'organisation de l'enseignement et s'attache à donner aux enseignant-e-s les outils pour travailler ensemble, au quotidien, avec satisfaction et efficacité à la fois.

INFOS
ESF éditeur, collection Pédagogies, février 2013

Philéas & Autobule n° 33 Enfin libre!

«Enfin le weekend...» «Youpi c'est les vacances!» Les enfants, comme les adultes, aiment avoir du temps libre, ces moments où l'on peut choisir ce que l'on fait. Faire des choix: voilà ce qui est en jeu dans la liberté. Les enfants pensent souvent que ce sont les adultes qui décident. Or, s'ils font la différence entre ce qui leur arrive et ce qu'ils peuvent provoquer, ils comprendront qu'ils peuvent déjà être aux commandes! Mais si la liberté permet le choix, les enfants doivent prendre conscience qu'elle implique aussi des renoncements et des responsabilités. À bon entendre...

INFOS
www.phileasetautobule.be



Un outil d'éducation populaire: l'arpentage!

Inter-Environnement Bruxelles et la Ligue des droits de l'homme se sont livrés à cette méthode d'analyse collective d'un ouvrage autour de la dernière édition du livre de Saul Alinsky, «Être radical - Manuel pragmatique pour radicaux réalistes». Un exercice probant à réitérer!

Il y a peu, nous vous donnions un petit écho de la conférence gesticulée comme technique de désintoxication de la langue de bois proposée par la coopérative *Le Pavé*. Dans l'objectif de réintroduire du politique dans le débat public, de diffuser des clés de compréhension et d'analyse du système social, de modifier l'ordre existant vers plus de justice et d'égalité, *Le Pavé* n'a de cesse d'expérimenter des techniques, des méthodes pour permettre le témoignage, le récit, l'expression «libérée», la réappropriation de l'exercice politique par le bas. L'arpentage est une méthode d'analyse collective d'un ouvrage, qui permet notamment de dédramatiser le rapport à la lecture et à la compréhension d'ouvrages dits compliqués, qui ne seraient réservés qu'à certains, et d'encourager les personnes à se permettre l'expression d'avis, d'analyse construite collectivement sur ces ouvrages, le tout dans un temps très restreint. L'arpentage vous permet d'appréhender un livre de plus d'une centaine de pages avec une dizaine de participants en 3 à 5 heures.

INFOS
contact@scopepave.org - claire.sochier@ieb.be - www.ieb.be

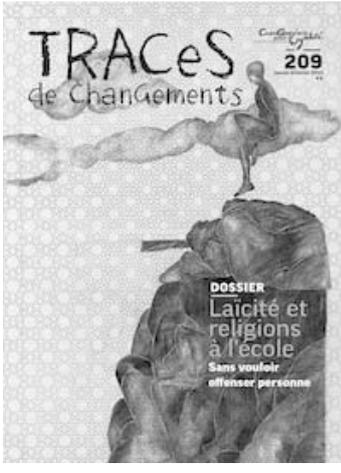
TRACes de Changements n° 209 vient de paraître!

«Laïcité et religions à l'école»

À diverses reprises, des politiques ont voulu amorcer un débat à propos des cours de religions et de morale. D'aucuns pour les supprimer au profit d'un vrai cours de philosophie, d'autres pour instaurer un référentiel commun... Le patron de l'enseignement catholique a même proposé de remplacer le Nouveau Testament par le Coran dans les écoles libres à forte population maghrébine.

En attendant, certains enseignants font ce qu'ils peuvent dans le cadre du cours de religion ou de morale qui leur est donné.

INFOS
www.changement-egalite.be



Cahiers Pédagogiques n° 503 vient de paraître!

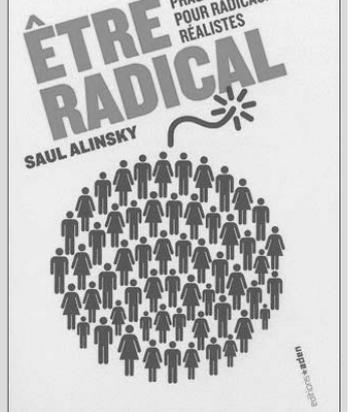
Actualité de la pédagogie différenciée

Coordonné par Sabine Kahn et Dominique Seghetchian
La pédagogie différenciée apparaît comme une réponse à de multiples problèmes: l'accueil d'élèves non francophones, d'élèves handicapés, la lutte contre l'échec scolaire et la garantie pour tous d'un socle commun. Un dossier pour faire le point sur les différences entre élèves qu'il s'agit de prendre en compte, présenter des dispositifs pédagogiques, dans la classe et dans l'établissement.

INFOS
www.cahiers-pedagogiques.com



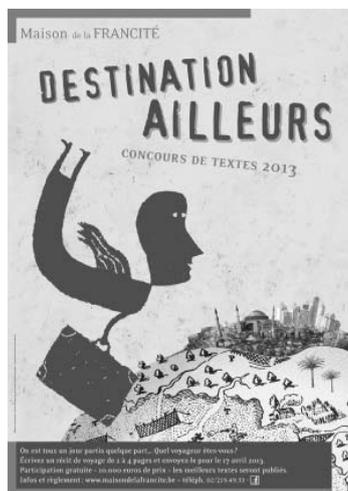
ÊTRE RADICAL



MANUEL PRAGMATIQUE POUR RADICAUX RÉALISTES
SAUL ALINSKY

événements

Concours de textes 2013 « Destination ailleurs »



On est tous un jour partis quelque part...

Chacun d'entre nous s'est un jour embarqué vers un ailleurs dont il est revenu plus ou moins altéré. Et vous, quel est le vôtre ?

Quel voyageur êtes-vous ?

Un grand reporter témoignant de sa découverte d'une civilisation inconnue, une rock star relatant à son biographe les aventures de ses tournées mondiales, un explorateur s'émerveillant de ses pérégrinations dans de longues lettres à sa douce, un adolescent confiant à son journal intime les aléas de son exode, un enquêteur décrivant dans son rap-

port chaque étape de la cavale du malfrat qu'il vient de coffrer, un jeune blogueur poursuivant son voyage au gré de ses rencontres dans les squats et les auberges espagnoles, un pirate consignait fièrement ses pillages dans son carnet de bord ou un Ulysse venu à bout d'un périple parsemé d'épreuves et de combats ?

INFOS

Écrivez un récit de voyage sur le thème « DESTINATION AILLEURS » et envoyez-nous une histoire originale de 2 à 4 pages pour le 17 avril 2013. Pour toute personne résidant en Belgique, à partir de l'âge de 12 ans. Les participants sont répartis selon les catégories : cadets, juniors et adultes. Les participations collectives, réservées aux étudiants de l'enseignement secondaire, sont divisées en deux catégories : cadets (du niveau inférieur secondaire) et juniors (du niveau supérieur secondaire). La sélection est assurée par des professionnels. Les lauréats seront invités à la remise des prix le 31 mai, où les attendront des chèques (jusqu'à 1250€), des livres, des entrées gratuites, etc. Les meilleurs textes seront publiés. www.maisondelafrancite.be - mdlf@maisondelafrancite.be

Tél. 02/219 49 33 - Fax. 02/219.67.37
18, rue Joseph II - 1000 BRUXELLES
Avec l'aide de la Commission communautaire française et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

18.03 – 25.03.2013
OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE – WAVRE

Conférences
Théâtre
Débats
Spectacles

OSONS LES LIBERTÉS!
FESTIVAL PHILO ESCALES

Luc Ferry
Francis Métivier
Mousta Largo

WWW.ESCALES.BE

Le festival philo ESCALES

LAICITE BRABANT WALLON vous propose le festival philo ESCALES, premier festival de philosophie et de culture grand public en Belgique. Il a lieu tous les ans, depuis 2011, à Ottignies-Louvain-la-Neuve et Wavre.

Durant une semaine, une vingtaine d'activités originales mêlant culture et philosophie vous sont proposées. Il y en a pour tout le monde (curieux ou avertis, adultes ou enfants) : outre des grandes conférences, le festival présente un florilège de nouvelles pratiques philosophiques, telles que dégustations d'idées et de vins, ciné philo, café philo ou ateliers philo pour les enfants. Autant de manières d'attiser l'étonnement philosophique ! La réflexion philosophique permet de mieux comprendre notre environnement et de chercher des chemins nouveaux pour penser un rapport au monde, qui se veut critique et libre de tout préjugé (pas de destination finale mais bien des escales...). En ce sens, elle peut répondre aux nombreuses

interrogations que se posent aujourd'hui les citoyens attentifs.

À la fois ludique, festif et interpellant, Escales est une invitation à la curiosité et à la découverte !

INFOS

Le nouveau programme 2013 en version électronique enfin disponible !
N'hésitez pas à le consulter, vous y trouverez l'ensemble des activités proposées lors de cette troisième édition d'Escales en fonction de vos goûts et plaisirs !
Réservation indispensable pour chaque activité au (+32) 010 22 31 91, par mail : escales@laicite.net ou via l'onglet de réservation sur le site www.escales.be.
Du 18 au 25 mars 2013

Hubert, 100drine et les autres....

Un programme de prévention primaire pour adolescents de 12 à 15 ans

Qui est 100drine ?

100drine (Sandrine), personnage de fiction, tient son blog depuis novembre 2005.

Ce blog est un des éléments d'un programme de prévention adressé aux ados et à leurs parents, lequel est mené grâce à trois types de médias :

- un livre diffusé gratuitement (60.000ex/an). Ce livre, rédigé par Jean-Luc Fonck et illustré par Frédéric Jannin, est, en fait, le journal intime d'Hubert, un ado comme les autres, confronté aux problèmes de son âge ;
- l'histoire se poursuit sur le blog de 100drine, sa petite amie, et permet aux jeunes de réagir et interagir avec l'histoire qui se construit jour après jour ;
- d'autres actions, telles que cartes postales, capsules radio, autocollants, t-shirts..., viennent compléter le programme.

Le blog de 100drine est écrit chaque semaine par des professionnels, sur base des nombreux commentaires et/ou textes proposés par les ados.

INFOS

www.100drine.be

Le programme yapaka

100drine est un des éléments d'un ensemble plus vaste : le programme Yapaka mis en oeuvre par la Coordination de l'aide aux victimes de maltraitance.

Au sein du ministère de la Communauté française, cette Coordination organise des programmes transversaux en collaboration avec différentes entités (Aide à la jeunesse, enseignement, enfance, santé...). Ces programmes sont déclinés suivant le public : professionnels, parents, enfants et adolescents. L'ensemble de ces programmes est visible sur www.yapaka.be.

Un aperçu plus théorique est disponible dans le livre « Procès Dutroux, penser l'émotion », (Article : Quelle prévention de la maltraitance).

CONTACT

Coordination de l'aide aux victimes de maltraitances
Ministère de la Communauté française
Bd Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Tel : 02/413 25 69 - Fax : 02/413 23 18
yapaka@yapaka.be

